

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 99

VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2008

Pages

CONSEIL DE PARIS

- Conseil Municipal en sa séance des 24 et 25 novembre 2008.** — Déclaration de projet des travaux d'investissement routier du secteur « Macdonald/Eole Evangile » situé dans les 18^e et 19^e arrondissements [2008 DU 105 — *Extrait du registre des délibérations*] 3414
- Conseil Municipal en sa séance des 24 et 25 novembre 2008.** — Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des « Halles » (1^{er}, 3^e et 4^e) [2008 DU 190-SG 185-1^o — *Extrait du registre des délibérations*] 3415
Annexe : rapport de présentation 3416

VILLE DE PARIS

- Signature** d'un Traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Claude Bernard — Quai de la Charente — Canal Saint-Denis, à Paris 19^e. — Avis 3418
- Mise** à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris (Arrêté du 10 décembre 2008) 3418
- Désignation** d'une représentante du Maire de Paris au sein de l'Espace Mobilités Electriques (Arrêté du 11 décembre 2008) 3419
- Délégation** de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — (Arrêté modificatif du 9 décembre 2008) 3419
- Délégation** de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 11 décembre 2008) 3420
- Direction des Ressources Humaines.** — Nomination du Directeur de la Propreté et de l'Eau 3420
- Direction des Ressources Humaines.** — Liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008 3420

- Direction des Ressources Humaines.** — Nomination d'une administratrice de la Ville de Paris 3421
- Direction des Ressources Humaines.** — Affectation d'une administratrice de la Ville de Paris 3421
- Direction des Ressources Humaines.** — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{re} classe — Année 2008 3421
- Direction des Ressources Humaines.** — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe — Année 2008 3421
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 2/2008-140 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement place Marcelin Berthelot et rue Jean de Beauvais, à Paris 5^e (Arrêté du 10 décembre 2008) 3422
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 2/2008-141 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue de la Briqueterie, à Paris 14^e (Arrêté du 10 décembre 2008) 3422
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 6/2008-048 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans le passage de la Brie, à Paris 19^e (Arrêté du 9 décembre 2008) 3423
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° STV 7/2008-050 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue des Maraîchers et rue de la Croix Saint-Simon, à Paris 20^e (Arrêté du 10 décembre 2008) 3423
- Voirie et Déplacements.** — Arrêté n° 2008-095 instaurant une zone de rencontre dans la rue Robert Houdin, à Paris 11^e (Arrêté du 15 décembre 2008) 3424

DEPARTEMENT DE PARIS

- Délégation** de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — (Arrêté modificatif du 9 décembre 2008) 3424

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 11 décembre 2008)..... 3424

Autorisation donnée à la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e (Arrêté du 5 décembre 2008) 3425

VILLE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Etablissement des listes de candidatures des différentes organisations syndicales pour le scrutin des 8 et 9 janvier 2009 des élections générales pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des agents titulaires de la Commune de Paris et du Département de Paris 3426

Direction des Ressources Humaines. — Etablissement des listes de candidatures des différentes organisations syndicales pour le scrutin des 8 et 9 janvier 2009 des élections générales pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires de la Commune de Paris et du Département de Paris..... 3452

ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2008-3560 portant délégation de la signature du Directeur de la Politique Médicale (Arrêté du 9 décembre 2008) 3457

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008-00824 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 2 décembre 2008)..... 3457

Arrêté n° 2008-CAPDISC-000074 dressant le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 9 décembre 2008)..... 3457

Arrêté n° 2008-00849 portant interdiction de la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, de 16 h à 7 h, ainsi que de la vente à emporter de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupes, de 22 h 30 à 7 h, dans certaines voies du 5^e arrondissement (Arrêté du 15 décembre 2008)..... 3458

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation..... 3458

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif portant sur le recrutement sans concours pour 50 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H), spécialité médiation sociale. — Dernier rappel 3458

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques..... 3459

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — ingénieur des travaux..... 3459

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques 3459

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des services techniques ou ingénieurs en chef des services techniques 3459

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris 3459

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris 3459

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H) 3459

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H)..... 3460

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).. 3460

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H)..... 3460

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 3460

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 3460

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal en sa séance des 24 et 25 novembre 2008. — Déclaration de projet des travaux d'investissement routier du secteur « Macdonald/Eole Evangile » situé dans les 18^e et 19^e arrondissements [2008 DU 105 — Extrait du registre des délibérations].

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2511-1, L. 2511-2, L. 2511-13 et L. 2511-15 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-16, ainsi que l'article R. 123-1 et L. 126-1 ; les articles R. 126-1 et suivants ;

Vu le Code de l'expropriation, et notamment ses articles L. 11-1 et 2 ;

Vu la délibération 2002 DAUC 83-1^o du Conseil de Paris en sa séance des 24 et 25 juin 2002 relative au projet urbain « Paris Nord Est » portant approbation des objectifs poursuivis dans le cadre du projet d'aménagement et des modalités de la concertation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Paris approuvé par délibération du Conseil de Paris en sa séance des 12 et 13 juin 2006 ;

Vu la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris dans le secteur « Macdonald/Eole Evangile » approuvée par délibération du Conseil de Paris en sa séance des 17, 18 et 19 décembre 2007 ;

Vu la délibération 2008 DVD 69-1° du Conseil de Paris en sa séance des 26 et 27 mai 2008 relative au bilan de la concertation préalable et au dossier définitif du projet d'aménagement des espaces publics du secteur « Macdonald/Eole Evangile » ;

Vu l'arrêté du Préfet de Paris du 30 mai 2008 prescrivant l'ouverture de deux enquêtes conjointes, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire, relatives au projet d'aménagement de voirie de la Ville de Paris dans le secteur « Macdonald/Eole Evangile », et portant sur l'ensemble immobilier dit « l'envol » situé 223-225, boulevard Macdonald, 218-224, rue d'Aubervilliers (19^e) ;

Vu l'arrêté de M. le Maire de Paris du 26 mai 2008 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative aux travaux d'investissement routier du secteur « Macdonald/Eole Evangile » situé dans les 18^e et 19^e arrondissements ;

Vu le projet de délibération 2008 DU 105 en date du 10 novembre 2008, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter la déclaration de projet des travaux d'investissement routier du secteur « Macdonald/Eole Evangile » situé dans les 18^e et 19^e arrondissements ;

Vu le dossier annexé à ce projet de délibération et comprenant :

— les dossiers soumis aux enquêtes publiques, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire, qui se sont déroulées du 19 juin au 11 juillet 2008 ;

— le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur portant sur l'utilité publique et le parcellaire, en date du 28 août 2008 ;

— le dossier soumis à enquête publique relative aux travaux d'investissement routier qui s'est déroulée du 30 juin au 31 juillet 2008 ;

— le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur portant sur les travaux d'investissement routier, en date du 26 septembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 17 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 17 novembre 2008 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission et par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3^e Commission,

Considérant :

Que le projet de travaux d'investissement routier s'inscrit dans le projet global d'aménagement du territoire de Grand Projet de Renouveau Urbain « Paris Nord Est », que ce projet de travaux est indispensable à la réalisation des objectifs définis dès 2002 par le Conseil de Paris et repris dans les Orientations d'Aménagement du Plan Local d'Urbanisme de Paris, à savoir :

- améliorer le cadre de vie ;
- désenclaver et favoriser l'ouverture du quartier ;
- soutenir les activités économiques et commerciales ;

Que les principes d'aménagement des espaces publics du secteur « Macdonald/Eole Evangile » ont été approuvés à l'occasion de la délibération du Conseil de Paris en sa séance des 26 et 27 mai 2008 relative au bilan de la concertation préalable et au dossier définitif du projet ;

Que le projet des travaux d'investissement routier soumis à enquête publique du 30 juin au 31 juillet 2008, sur lequel le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable, constitue un élément indissociable du projet d'aménagement des espaces publics du secteur « Macdonald/Eole Evangile » situé dans les 18^e et 19^e arrondissements ;

Que la déclaration de projet de travaux d'investissement routier doit être prise au vu des résultats d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, laquelle s'est tenue du 19 juin au 11 juillet 2008 et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur ;

Et que, compte tenu de tous ces points, ce projet de travaux d'investissement routier présente bien un caractère d'intérêt général,

Délibère :

Article premier. — Est adoptée la Déclaration de Projet des travaux d'investissement routier du secteur « Macdonald/Eole Evangile » situé dans les 18^e et 19^e arrondissements, au vu de son caractère d'intérêt général.

Art. 2. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, et publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Elle sera affichée en mairie et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Chaque publication mentionnera les lieux où le public pourra consulter le document comportant le texte de la déclaration de projet.

Pour extrait

Conseil Municipal en sa séance des 24 et 25 novembre 2008. — Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des « Halles » (1^{er}, 3^e et 4^e) [2008 DU 190-SG 185-1° — Extrait du registre des délibérations].

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et L. 2511-3 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 311-1, R. 311-12 et R. 311-5 ;

Vu le schéma directeur de la Région d'Ile-de-France approuvé par décret du 26 avril 1994 ;

Vu le Programme Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris, en date des 12 et 13 juin 2006 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 mars 1971 créant la Z.A.C. des « Halles » (1^{er}, 3^e, 4^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 10 novembre 2008, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de supprimer la Z.A.C. des « Halles » ;

Vu le dossier annexé au projet de délibération comprenant un rapport de présentation de suppression ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement, en date du 10 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement, en date du 13 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement, en date du 17 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement, en date du 18 novembre 2008 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^e Commission ;

Délibère :

Article premier. — Est supprimée la Zone d'Aménagement Concerté des « Halles » (1^{er}, 3^e, 4^e), créée par arrêté ministériel, en date du 23 mars 1971, conformément au rapport de présentation de suppression annexé à la présente délibération.

Art. 2. — La taxe locale d'équipement est rétablie sur l'assiette des terrains de la Z.A.C., désormais supprimée.

Art. 3. — Conformément à l'article R. 123-22 du Code de l'urbanisme, les annexes du Plan Local d'Urbanisme de Paris relative à la Zone d'Aménagement Concerté seront mises à jour par arrêté du Maire de Paris.

Art. 4. — La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée en Mairie pendant un mois. Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Pour extrait

Annexe : rapport de présentation

Le présent rapport de présentation est établi en application de l'article R. 311-12 du Code de l'urbanisme et expose les raisons motivant la suppression de la Z.A.C.

Historique :

La décision prise en mai 1960 de transférer toutes les activités du marché de gros des Halles vers Rungis, devenue effective pour les derniers pavillons en 1973, permettait de retrouver la disponibilité de 10 hectares environ et d'une partie de leurs abords.

Outre les importantes nuisances causées par le fonctionnement du marché, la situation du patrimoine bâti environnant n'était pas satisfaisante. Les immeubles, anciens en quasi-totalité, étaient peu ou mal entretenus.

Cette constatation s'expliquait en partie par la présence du marché, peu compatible avec une amélioration de l'attractivité des logements. Dans leur très grande majorité, les logements étaient inconfortables (plus de 80 % ne disposaient pas de salles d'eau ou de bains).

Les îlots voisins du plateau Beaubourg connaissaient également des conditions d'inconfort particulièrement marquées ; l'ancien îlot insalubre n° 1 de Paris, devenu l'actuel quartier de l'Horloge, détenait au siècle précédent le plus fort taux de mortalité par tuberculose.

Après une période d'études, qui s'est soldée par le refus du Conseil de Paris, le 13 février 1968, de valider les propositions du Préfet en écartant l'ensemble des projets qui lui avaient été présentés, la Ville prenait en main l'aménagement du centre de Paris.

Elle décide de créer la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement, de Rénovation et de Restauration du Secteur des Halles (S.E.M.A.H.) en liaison avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations. La société est constituée en 1969.

Par délibération du 29 octobre 1970, le Conseil de Paris approuve le plan d'aménagement de zone, décide de confier à la S.E.M.A.H. la réalisation de l'opération dans le cadre d'une Z.A.C. et approuve le projet de traité de concession et le cahier des charges correspondant.

La Z.A.C. des Halles est créée par arrêté ministériel du 23 mars 1971. D'une superficie totale de 14,8 hectares, la Z.A.C. se divise en deux secteurs, non attenants, dits respectivement « Secteur Ouest » et « Secteur Est » dont les périmètres sont délimités :

Secteur Ouest (partie Forum) d'une surface de 9,8 hectares :

Rue Clémence Royer, rue Coquillière, rue Rambuteau, rue de Turbigo, rue du Cygne, rue Mondétour, rue Pierre Lescot, rue Berger, rue Saint-Denis, rue des Innocents, rue de la Lingerie, rue des Halles, rue Saint-Honoré, rue du Pont Neuf, place Maurice Quentin, rue Sauval, rue de Viarmes.

Secteur Est (partie Beaubourg) d'une surface de 5 hectares :

Rue Saint-Martin, rue du Grenier Saint-Lazare, rue Beaubourg, rue du Renard, rue Saint-Merri.

En dépit des débats et polémiques qui jalonnent la réalisation de cette opération, la cohérence d'ensemble du schéma d'aménagement adopté par le Conseil de Paris sera respectée :

— en sous-sol, l'une des principales « plaques tournantes » du réseau de transport collectif assurant une possibilité de venue d'un grand nombre d'habitants de l'agglomération au centre de Paris, qui devenait inaccessible ;

— en trait d'union entre ce moyen d'accès et le quartier environnant dont il fallait assurer la survie et la revitalisation, un ensemble d'équipements commerciaux et d'équipements publics ;

— répandant cette fréquentation dans le quartier, un réseau très diversifié de rues, de places, d'espaces publics et de jardins, espaces prioritairement réservés aux piétons grâce au passage et au stationnement en sous-sol des voitures ;

— la conjonction de grands équipements, les uns, culturels, à l'est au contact du Marais, les autres, commerciaux, localisés de préférence sur le carreau des Halles ou dans sa partie ouest et de programmes de quartier, logements, services publics, aux abords de l'espace central.

Le traité de concession confiant l'opération à la S.E.M.A.H. est signé le 31 décembre 1971.

En juillet 1971, Renzo PIANO et Richard ROGERS sont choisis pour la conception du Centre Beaubourg. Malgré les polémiques, l'aménagement du Secteur Est et la construction du futur Centre national d'art et de culture Georges Pompidou suivent leur cours.

Le Centre sera inauguré le 31 janvier 1977 et la rénovation de l'îlot insalubre n° 3, autour de la rue Quincampoix, sera achevée en décembre 1977 ; le quartier de l'Horloge le sera à son tour en octobre 1979.

S'agissant du Secteur Ouest, l'élection présidentielle de 1974 relance le débat ; le programme est réduit : le Centre Français du Commerce Extérieur (C.F.C.I.) est abandonné, le jardin agrandi et le forum légèrement diminué.

Une nouvelle consultation d'architectes est lancée dont le lauréat est Ricardo BOFILL.

Le 30 avril 1975, le Conseil de Paris approuve le projet Bofill sensiblement modifié : dégagement et mise en valeur de l'église Saint-Eustache, abandon des arcades-péristyles en pieds d'immeubles et création de 8 000 m² de logements sociaux.

En même temps, il approuve le nouveau P.A.Z. (validé par arrêté préfectoral du 21 août 1975) et le projet d'avenant au traité de concession, qui sera signé le 11 août 1976.

En mars 1977, ont lieu les premières élections municipales depuis la réforme de 1975 ; en octobre 1977, il est mis fin à la mission de Ricardo BOFILL.

Le Conseil de Paris définit de nouvelles orientations en mars 1979 : des espaces verts fractionnés en plusieurs jardins, des terrasses en gradin rue Pierre Lescot, un hôtel et des bureaux rue Berger et 22 000 m² d'équipements publics entre le Forum et la Bourse.

Un second avenant au traité de concession est signé le 2 janvier 1980.

L'opération, qui connaîtra encore des déconvenues (abandon des projets d'aquarium et du centre des expositions), n'est pas achevée au terme fixé par le traité de concession, le 31 décembre 1981. Seuls les logements, une partie du jardin et quelques équipements sont livrés, le Forum ayant été inauguré en septembre 1979.

Reportée une première fois au 31 décembre 1986, la date d'achèvement de l'opération sera arrêtée au 31 décembre 1989 par avenant du 17 novembre 1986 au traité de concession.

En janvier 1983, sont inaugurés les équipements publics rue Pierre Lescot, ceux de la partie ouest (nouveau forum) seront ouverts au public en octobre 1986 et les jardins entièrement accessibles en décembre 1987.

L'ouverture au public de la vidéothèque en 1988 marque l'achèvement de l'opération.

Programme de la Z.A.C. des Halles :

A/ Secteur Est (Beaubourg) :

Le programme du « Secteur Est » n'a pas varié dans le temps ; il se décompose comme suit :

- Centre National d'Art Contemporain avec bibliothèque de lecture publique : 70 000 m² ;
- Logements : 58 500 m² ;
- Commerces : 27 000 m² ;
- Bureaux : 7 700 m² ;
- Equipements municipaux (crèche, dispensaire, équipement scolaire) : 3 300 m².

B/ Secteur Ouest (Forum des Halles) :

En revanche, le programme du « Secteur Ouest » a évolué au fil des années :

1/ traité de concession du 31 décembre 1971 :

- Logements : 18 000 m² ;
- Centre du Commerce International : 99 000 m² ;
- Hôtel des ventes : 25 000 m² ;
- Hôtel : 25 000 m² ;
- Commerces-loisirs : 50 000 m² ;
- Equipements culturels : 12 000 m² ;
- Equipements sportifs municipaux : 10 000 m².

2/ avenant du 11 août 1976 (qui acte la suppression du centre de commerce international) :

- Logements : 10 000 à 18 000 m² dont 10 000 m² maximum en logements non aidés ;
- Centre d'antiquaires et salles d'expositions : 25 000 m² ;
- Equipements hôteliers : sans changement ;
- Commerces-loisirs : sans changement ;
- Equipements municipaux culturels, sportifs et sociaux : 22 000 m² ;
- Central téléphonique souterrain : 18 000 m² maximum.

3/ avenant du 2 janvier 1980 (après abandon des projets de C.C.I. et d'hôtel des ventes) :

- Logements : 24 000 à 30 000 m² dont 12 000 m² maximum en logements non aidés ;
- Equipements tertiaires ou bureaux : 6 000 à 10 000 m² ;
- Equipements privés de loisirs, de sports ou d'expositions : 12 000 à 22 000 m² ;
- Equipement hôtelier : 12 000 à 20 000 m² ;
- Commerces : 50 000 à 60 000 m² ;
- Equipements municipaux sportifs, sociaux et culturels : 14 000 m² minimum à 18 000 m² ;
- Postes et télécommunications : 18 000 m².

La surface totale ne devant pas excéder 158 000 m².

C/ Le programme prévoit également les aménagements suivants :

- Equipements ferroviaires,
- Voirie automobile en sous-sol,
- Voirie piétonne en sous-sol,
- Parkings,
- Espaces verts ou libres.

Justification de la suppression de la Z.A.C. des Halles :

Le programme de la Z.A.C. des Halles est achevé et la convention de concession caduque depuis le 31 décembre 1989.

Des obstacles ont retardé la suppression de la Z.A.C. : incertitudes juridiques sur la nature des obligations résultant du cahier des charges, contentieux au titre de travaux sur les équipements publics et régularisations foncières complexes dues notamment à la spécificité du site (superposition de domanialité publique et privée, équipements communs indivis...).

Ces difficultés sont réglées. S'agissant des programmes proprement dits, ont été réalisés à cette date :

A/ Secteur Ouest :

1/ Transports collectifs : Gare R.E.R. avec pôle de correspondances ;

2/ Commerces : Forum des Halles :

- partie souterraine : 55 000 m² ;
- rue Berger : 3 000 m² ;
- rue Rambuteau : 2 250 m² ;
- rue Lescot/rue Rambuteau : 2 000 m² ;

3/ Cinémas : 21 salles.

4/ Equipements municipaux :

- Bâtiment Lescot-Rambuteau (zone Forum) :
 - Pavillon des Arts : 1 080 m² ;
 - Conservatoire des Arrondissements Centraux de Paris : 1 400 m² ;
 - Maison des Ateliers : 760 m² ;
 - Bibliothèque de la Jeunesse : 380 m² ;
 - Maison de la Poésie : 300 m² ;
 - Halte-garderie : 140 m².
- Immeuble Rambuteau : crèche collective : 60 lits ;
- Secteur Bourse/Saint-Eustache :
 - Piscine Suzanne Berlioux : 5 800 m² ;
 - Gymnase des Halles : 2 450 m² ;
 - Auditorium des Halles (600 places) : 1 900 m² ;
 - Centre d'Animation « Les Halles-Le Marais » : 1 400 m² ;
 - Maison des conservatoires : 1 500 m² ;
 - Centre Audiovisuel de Paris : 4 000 m² ;
 - Discothèque des Halles : 1 600 m² ;
 - Espace Photographique de Paris : 400 m² ;
 - Billard des Halles : 300 m² ;
 - Maison des Associations : 1 340 m² ;
 - Serre Tropicale : 450 m² ;

5/ Parc Océanique Cousteau ;

6/ Logements :

- Immeuble Rambuteau : 220 logements locatifs aidés ;
- Immeuble Pont-Neuf : 75 logements en accession à la propriété ;

7/ Hôtel Novotel (3 étoiles) : 14 800 m² (282 chambres) ;

8/ Résidence locative Orion : 9 750 m² (190 studios et 2 pièces) ;

9/ Bureaux :

- Immeuble Pont Neuf : 9 400 m² ;
- Bâtiment Lescot :
 - Centre médico-social R.A.T.P. : 200 m²,
 - Paris Médias (Radio Tour Eiffel) : 300 m².

10/ Espaces piétonniers souterrains (rues et places) : 19 000 m² ;

11/ Parkings : 2 000 places ;

12/ Voirie automobile souterraine : 4,5 km ;

13/ Espaces verts ou libres : 4,8 ha dont le Jardin des Halles y compris le jardin des enfants pour 3,8 ha et des terrasses et voies piétonnes pour 1 ha ;

B/ Secteur Est :

1/ Centre Georges Pompidou : 83 000 m² ;

2/ Logements :

- Quartier de l'Horloge : 715 logements (dont 253 H.L.M., 72 primés, 390 non aidés) ;
- Ilot de réhabilitation Quincampoix (hors Z.A.C.) : 114 logements (réhabilités et construits) ;

3/ Equipements sociaux :

- Crèche : 60 lits ;

- Dispensaire ;
- Ecole maternelle : 4 classes intégrées.

4/ Quartier de l'Horloge :

- Commerces : 30 000 m² ;
- Bureaux : 8 000 m².

5/ Parkings : 1 800 places.

Intégration dans le P.L.U. :

La loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 décembre 2000 modifiée par la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 a notamment intégré les Zones d'Aménagement Concerté au Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article R. 123-13-2° du Code de l'Urbanisme, les Zones d'Aménagement Concerté figurent aux annexes du Plan Local d'Urbanisme de Paris, approuvé les 12 et 13 juin 2006, sur un document graphique qui en indique les périmètres.

En conséquence, pour tenir compte de la suppression de la Z.A.C. des Halles, le contenu des annexes du Plan Local d'Urbanisme de Paris relatives aux zones d'aménagement concerté sera mis à jour par arrêté du Maire de Paris, conformément à l'article R. 123-22 du Code de l'urbanisme.

Fiscalité de l'urbanisme :

La suppression de la Z.A.C. des Halles rend à nouveau applicable, lors de la délivrance de permis de construire, la perception de la Taxe Locale d'Équipement dont l'application avait été supprimée par la création de la Z.A.C.

VILLE DE PARIS

Signature d'un Traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Claude Bernard — Quai de la Charente — Canal Saint-Denis, à Paris 19^e. — Avis.

Le traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. Claude Bernard — Quai de la Charente — Canal Saint-Denis, Paris 19^e arrondissement, a été signé le 26 août 2005 par le Secrétaire Général de la Ville de Paris.

Le document signé est consultable durant deux mois à compter de la publication du présent avis, au bureau 11 090, 11^e étage, 17, boulevard Morland, Paris 4^e arrondissement, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h — Téléphone : 01 42 76 27 48 / 01 42 76 20 17.

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Paris contre le contrat est de deux mois.

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains et son décret d'application du 27 mars 2001 ;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L. 126-1, R. 123-13, R. 123-14 et R. 123-22, R. 126-1 et R. 126-2 ;

Vu la délibération DU 108 du Conseil de Paris des 12 et 13 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 24 septembre 2007 portant mise à jour du P.L.U. de Paris ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris :

— D 831 du 20 juin 1994 supprimant le sursis à statuer sur le secteur « Cauchy Gutenberg » (15^e),

— DAUC 21-3° du 29 janvier 2001 instaurant le sursis à statuer sur l'opération d'aménagement « Clignancourt Nord » (18^e),

— DU 115 des 8 et 9 juillet 2002 instaurant le sursis à statuer sur le secteur « Château Rouge » (18^e),

— DU 109-3° des 15 et 16 novembre 2004 instaurant le sursis à statuer sur le quartier « Clignancourt Nord » - secteurs « Duhesme / Roi d'Alger » et « Nord / Emile Chaine » (18^e), qui complète la délibération DAUC 21-3° du 29 janvier 2001 visée ci-dessus,

— DU 22-3° des 12, 13 et 14 décembre 2005 instaurant le sursis à statuer sur les 20 à 24, rue Basfroi (11^e),

— DU 35-1° des 3 et 4 avril 2006 instaurant le sursis à statuer sur le 25, rue Stéphenson (18^e), qui complète la délibération DU 115 des 8 et 9 juillet 2002 visée ci-dessus,

— DU 46-2° des 26 et 27 mars 2007 instituant le droit de préemption urbain renforcé sur l'immeuble 4, rue Chaumont (19^e) en application de l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme,

— DLH 64 des 26 et 27 mars 2007 instituant le droit de préemption urbain sur les 18, rue Geoffroy l'Angevin (4^e), 15, rue Popincourt (11^e) et 5, passage de Flandre (19^e),

— DU 8 des 25 et 26 juin 2007 relative à l'application du droit de préemption urbain renforcé sur les parcelles situées dans les zones U du P.L.U. et détenues en monopropriété par une société civile immobilière conformément aux dispositions de l'article L. 211-4, alinéa d) du Code de l'urbanisme modifié par la loi du 13 juillet 2006,

— DU 138-2° des 16 et 17 juillet 2007 instituant le droit de préemption urbain renforcé sur certaines emprises comprises dans le périmètre d'aménagement du secteur « Quai de la Charente » en application de l'article L. 211-4, alinéa d) du Code de l'urbanisme (19^e),

— DU 123-2° des 1^{er} et 2 octobre 2007 créant la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) « Boucicaut » (15^e),

— DU 224-2° des 17, 18 et 19 décembre 2007 instaurant le sursis à statuer sur le 72, rue de Clichy (9^e),

— DU 202-2° des 17, 18 et 19 décembre 2007 instaurant le sursis à statuer sur les 148-150, boulevard Vincent Auriol (13^e),

— DU 44-1° et 44-2° des 29 et 30 septembre 2008 instituant le droit de préemption urbain renforcé et le sursis à statuer sur les 46-48, rue d'Aubervilliers et 2-4, rue Paul Laurent (19^e) ;

Vu les arrêtés préfectoraux de protection au titre des monuments historiques suivants,

— pris sur Paris ;

- Arrêté n° 90-1153 du 7 novembre 1990 relatif au Casino de Paris (10^e),

- Arrêté n° 93-IMM110 du 5 juillet 1993 relatif au 6, rue de Bretonvilliers / 7, rue Saint-Louis en l'Île (4^e),

- Arrêté n° 2004-1147 du 23 juin 2004 relatif au monument du Lion de Belfort (14^e),

- Arrêté n° 2007-1758 du 16 octobre 2007 relatif à certaines parties de l'Hôtel Lutétia sis 23, rue de Sèvres, 43-51, boulevard Raspail et place Alphonse Deville sans n° cadastré (6^e),

- Arrêté n° 2007-1780 du 22 octobre 2007 relatif au 3, rue de la Cité Universitaire (14^e),

- Arrêté n° 2007-1781 du 22 octobre 2007 relatif au 7, rue Marie Rose (14^e),

- Arrêté n° 2007-1836 du 25 octobre 2007 relatif au 58, rue du Faubourg Poissonnière (10^e),

- Arrêté n° 2008-1210 du 7 juillet 2008 relatif à certaines parties de l'ancien Hôtel de Stahrenberg situé 77, rue de Lille (7^e),

- Arrêté n° 2008-1289 en date du 21 juillet 2008 relatif à certaines parties de l'immeuble situé 5, rue Christine, à Paris (6^e),

- Arrêté n° 2008-1290 du 21 juillet 2008 relatif à certaines parties de l'immeuble situé 28, rue Bonaparte / 34, rue Jacob (6^e),

- Arrêté n° 2008-1587 du 12 septembre 2008 relatif à certaines parties de l'immeuble situé 46, rue du Bac (7^e) ;

— Pris sur les communes limitrophes :

- Arrêté n° 2007-2159 du 13 décembre 2007 relatif à l'Eglise Notre Dame des Pauvres, à Issy les Moulineaux (Hauts-de-Seine),

- Arrêté n° 2008-1291 en date du 21 juillet 2008 relatif à certaines parties de l'usine Clacquesin à Malakoff (Hauts-de-Seine) ;

Vu les arrêtés ministériels modificatifs de protection au titre des monuments historiques suivants :

— Arrêté n° 038 du 23 novembre 2007 relatif au Mémorial des Martyrs de la Déportation (4^e),

— Arrêté n° 003 du 13 février 2008 relatif au Panthéon (5^e),

— Arrêté n° 008 du 1^{er} avril 2008 relatif à la tombe de Frédéric Chopin dans le cimetière du Père Lachaise (20^e) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2000 portant classement acoustique des infrastructures terrestres sur le territoire du Département de Paris ;

Vu le porter à connaissance du Préfet de Paris du 1^{er} août 2008 sur les risques associés aux canalisations de transport de matières dangereuses ;

Vu les listes ci-annexées (listes 1 et 2 du présent arrêté) ;

Vu le dossier ci-annexé (document intitulé « textes et documents illustrés » et documents graphiques annexés au P.L.U., mis à jour à la date du présent arrêté) ;

Arrête :

Article premier. — Le Plan Local d'Urbanisme de Paris est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont pris en considération :

— Les servitudes d'utilité publique, liste jointe (voir liste 1 du présent arrêté),

— Les périmètres à l'intérieur desquels le sursis à statuer peut être opposé, en application des articles L. 111-9 et L. 111-10 2^e alinéa du Code de l'urbanisme, les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain renforcé défini par l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme, ainsi que le périmètre de la Z.A.C. « Boucicaud » (voir liste 2 du présent arrêté),

— Les tableaux relatifs aux lignes de métro et de R.E.R. de la R.A.T.P. et au réseau ferroviaire appartenant à RFF sur le territoire de Paris, faisant l'objet d'un classement acoustique au titre de l'article L. 571-10 du Code de l'environnement,

— Les annexes 1, 2 et 3 du porter à connaissance du Préfet de Paris relatives aux risques associés aux canalisations de transport de matières dangereuses intéressant la Commune de Paris.

Art. 2. — Un dossier de mise à jour du P.L.U. est mis à la disposition du public :

— à la Mairie de Paris (Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction du Permis de Construire et du Paysage de la Rue — Pôle Accueil et Service à l'Usager — rez-de-chaussée) — 17, boulevard Morland, Paris 4^e,

— à la Préfecture de Paris (Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement — Sous-Direction de l'Urbanisme et de la Construction — Bureau de la Construction) — 50, avenue Daumesnil, Paris 12^e.

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en Mairie. Il sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et copie en sera adressée à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

Fait à Paris, le 10 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur Adjoint de l'Urbanisme

Didier BERTRAND

Désignation d'une représentante du Maire de Paris au sein de l'Espace Mobilités Electriques.

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu les statuts de l'Espace Mobilités Electriques, et notamment son article 9 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Annick LEPETIT, Adjointe au Maire chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, est désignée pour me représenter au sein de l'Espace Mobilités Electriques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— l'intéressée.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux Directeurs et Chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de structure modifié de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris à des agents placés sous l'autorité de M. Claude GIRAULT, Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu l'arrêté en date du 24 octobre 2008 affectant à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Mme Catherine FONTANAUD, en qualité de Chef de la Mission de la Médiation, à compter du 20 octobre 2008 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté du 30 mars 2006 est modifié comme suit :

« Mme Catherine FONTANAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de la mission de la média-

tion, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas REMY, attaché d'administrations parisiennes et Mme Nathalie SERVAIS, attachée principale d'administrations parisiennes, en qualité d'adjoints au chef de mission. »

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de service de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2008 portant organisation de la D.A.S.E.S. ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 octobre 2008 est modifié comme suit :

Après : M. Bernard GARRO, Sous-Directeur de l'Action Sociale,

Ajouter : Mme Martine BRANDELA, Sous-Directrice de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 30 octobre 2008 est modifié comme suit :

Sous-Direction de la Santé :

Service de la Gestion des Ressources :

Bureau des marchés et des subventions :

Remplacer : « M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de Chef de Service Administratif, Chef du Service de la Gestion des Ressources »,

Par : « M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de Chef de Service Administratif, Chef du Service de la Gestion des Ressources et Chef du Bureau ».

Sous-Direction de l'Action Sociale :

Bureau de la réglementation :

Supprimer : Mme Anne-Marie TISSIER, attachée d'administrations parisiennes.

Commission des Marchés :

Remplacer : « M. Claude BOULLE, Directeur Adjoint, en qualité de Président »,

Par : « Mme Martine BRANDELA, Sous-Directrice de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget, en qualité de présidente ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances,
- M. le Directeur Général des Ressources Humaines,
- Mme la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Bertrand DELANOË

Direction des Ressources Humaines. — Nomination du Directeur de la Propreté et de l'Eau.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 8 décembre 2008,

A compter du 8 décembre 2008, il est mis fin aux fonctions de Directeur Adjoint de la Propreté et de l'Eau dévolues à M. Didier DELY, Ingénieur Général de la Ville de Paris, détaché sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris.

A compter de la même date, M. Didier DELY, qui demeure détaché sur un emploi de Directeur Général de la Commune de Paris, est chargé de la Direction de la Propreté et de l'Eau.

M. Didier DELY est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 1^{er} décembre 2008,

Sont inscrits, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'administrateur de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008 :

- M. Sylvain ECOLE
- M. Jacques BERGER

- M. Laurent GILLARDOT
- Mme Nicole DELLONG
- M. Philippe VIZERIE

Direction des Ressources Humaines. — Nomination d'une administratrice de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 3 décembre 2008,

Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, est nommée sur un emploi d'administrateur de la Ville de Paris et maintenue affectée au Secrétariat Général du Conseil de Paris, pour une période d'un an et 5 mois, à compter du 1^{er} janvier 2009, au titre de la mobilité.

Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'une administratrice de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 5 décembre 2008,

Mme Perrine DOMMANGE, administratrice hors classe de la Ville de Paris à la Direction des Ressources Humaines est, à compter du 18 novembre 2008, affectée à la Direction des Familles et de la Petite Enfance et désignée en qualité de chargée de mission auprès de la Directrice.

A compter de la même date, Mme Perrine DOMMANGE est mise, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{re} classe — Année 2008.

- Catherine BELINGA-ATANGANA
- Michèle JACQUET
- Françoise BUTEUX
- Francine CHAVANT
- Mireille MATHE
- Maryse MAFFRE
- Hélène STAGIETTI
- Edith MELISSE
- Marie-Thérèse PALAMA
- Marie-Thérèse NOREK
- Béatrice PETGES
- Marie-Annick PAGET
- Béatrice DEL BIANCO
- Josiane ALVAREZ LOPEZ
- Hélène MASSON
- Marie-Christine TERRIEN de la HAYE
- Dominique DARBELLAY
- Claudette BIRBA
- Laurence DAIGURANDE
- Chantal RAGNET
- Marie-Christine ROSIER
- Brigitte GOVER
- Annie SURY CLAUDE
- Carolie VAAL

- Pascale Brigitte LABESSE
- Lise Marie ELISEYAN
- Anne-Marie LACERDA ALMEIRA
- Sylvie PRATLONG
- Marie-Claude PERRAUDIN
- Hélène BROUSOLE
- Sim LIM
- Florence HURTEL d'ARBOVAL
- Josselyne VARACAVOUDIN
- Brigitte ROSSI
- Josy LEKLOU
- Bernadette TISSOT
- Sylvie ANTONIONI
- Carmen RICOZZI
- Brigitte BROUSSEL
- Catherine DOS SANTOS.

Liste arrêtée à 40 (quarante) noms.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Emplois
et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe — Année 2008.

- Roseline MALLERET
- Véronique MOLLE
- Jocelyne MONTEIL
- Catherine SOLIGNAC
- Isabelle DELIGNY
- Nathalie CARPENTIER
- Catherine CHAUVEL
- Ghislaine LELIER
- Sylvie SOURD
- Suzy JACAS
- Liliane POUSSIN
- Marcelle DINET
- Valérie BLANCHARD
- Martine BAGLAN
- Ghislaine JACOBIERE
- Martine MENTE
- Nathalie MICHEL
- Marie-Hélène SIMMER
- Pascale FRANÇOIS
- Nathalie MICHEL
- Jacqueline RICHARD
- Ginette CHICOT
- Isabelle MULLOT
- Martine THUREAU
- Corinne GROBON
- Ginette STAERCK-BERTHELIN
- Véronique GOUEILLE-CERCI
- Armelle ROLLAND
- Anne DUVACHER

— Danielle LE TUTOUR
 — Isabelle ROLLAND
 — Laurence d'ARMAND DE CHATEAUVIEUX
 — Marie-Claude BOURY
 — Patricia DOLIUM
 — Setha FAM
 — Aurélie ZIRCON
 — Françoise TOULLIOU
 — Chantal VION
 — Véronique FERREUX
 — Nita MAXIME
 — Marie-Ange CLOIX
 — Valérie DESLANDES
 — Laurence FIALIP
 — Betty VISBECQ
 — Caroline DUPRE
 — Corinne HAUTEROCHÉ
 — Emmanuelle BONNIS
 — Marguerite TO
 — Angèle DESROC
 — Arlette THIBAUT.

Liste arrêtée à 50 (cinquante) noms.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*Le Sous-Directeur des Emplois
 et des Carrières*
 Marc-Antoine DUCROCCQ

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-140 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement place Marcelin Berthelot et rue Jean de Beauvais, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 94-11699 relatif aux sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la 3^e phase des travaux de réhabilitation du Collège de France, place Marcelin Berthelot, à Paris 5^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans cette voie ainsi que dans la rue Jean de Beauvais ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 5 janvier 2009 au 5 janvier 2013 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un double sens de circulation générale est instauré, à titre provisoire, dans la rue Jean de Beauvais, à Paris 5^e arrondissement, dans sa partie située entre la rue des Ecoles et la rue de Lanneau.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 20 décembre 1994 seront suspendues, à titre provisoire, en ce qui concerne le tronçon de voie mentionné à l'article précédent, pendant la durée des travaux.

Art. 3. — Le stationnement est interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique pendant toute la durée des travaux dans les voies suivantes de Paris 5^e arrondissement :

— Marcelin Berthelot (place) : côté impair, au droit du Collège de France, à partir de la rue Jean de Beauvais,

— Jean de Beauvais (rue) : côté pair, entre la rue des Ecoles et la place Marcelin Berthelot,

— Jean de Beauvais (rue) : côté impair, du n° 29 à la rue de Lanneau.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables pendant la durée des travaux prévus du 5 janvier 2009 au 5 janvier 2013 inclus.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,
*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
 Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*
 Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-141 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue de la Briqueterie, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la pose de vitrages rue de la Briqueterie, à Paris 14^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 15 au 19 décembre 2008 et du 26 janvier au 6 février 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de la Briqueterie, à Paris 14^e arrondissement, sera, à titre provisoire, interdite à la cir-

circulation générale, dans sa partie située entre le n° 5 et le boulevard Brune, du 15 au 19 décembre 2008 et du 26 janvier au 6 février 2009 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2008-048
réglementant, à titre provisoire, la circulation dans
le passage de la Brie, à Paris 19^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction d'immeubles dans le passage de la Brie, au droit des n° 5 à 17, à Paris 19^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 28 février 2010 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le passage de la Brie, à Paris 19^e arrondissement, sera interdit, à titre provisoire, à la circulation générale jusqu'au 28 février 2010 inclus.

Art. 2. — Dans le cadre de ces travaux l'accès des véhicules de secours, des riverains, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Christelle GODINHO

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-050
réglementant, à titre provisoire, la circulation
générale et le stationnement rue des Maraîchers et
rue de la Croix Saint-Simon, à Paris 20^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue des Maraîchers et rue de la Croix Saint-Simon, à Paris 20^e arrondissement, et qu'il convient dès lors, à titre provisoire, d'y réglementer le régime de circulation ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 15 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, et considéré comme gênant la circulation publique, du 15 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus dans les voies suivantes du 20^e arrondissement :

— Maraîchers (rue des) : côté pair, entre la rue de la Croix Saint-Simon et la rue des Orteaux ;

— Croix Saint-Simon (rue de la) : côté impair, au droit des n° 1 à 3.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Le sens de circulation de la voie suivante du 20^e arrondissement sera inversé, à titre provisoire, du 15 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus :

— Croix Saint-Simon (rue de la) : depuis la rue des Maraîchers, vers et jusqu'à la rue Ferdinand Gambon.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 seront suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 3 du présent arrêté du 15 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus.

Art. 5. — La voie suivante du 20^e arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire, du 15 décembre 2008 au 16 janvier 2009 inclus :

— Maraîchers (rue des) : à partir de la rue des Orteaux, vers et jusqu'au n° 90 de la voie.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2008-095 instaurant une zone de rencontre dans la rue Robert Houdin, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28, R. 417-10 et R. 431-9 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu le décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-10749 du 6 mai 1997 portant interdiction de circulation dans la rue Robert Houdin, à Paris 11^e ;

Considérant qu'il y a lieu d'y instaurer une zone de rencontre pour favoriser le déplacement des usagers vulnérables et donner aux piétons la priorité sur les autres véhicules ;

Considérant que, pour permettre ainsi une meilleure sécurisation de cette voie actuellement fermée aux deux extrémités, il convient d'en modifier la réglementation en y instaurant un nouveau sens de circulation ;

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'abroger l'arrêté préfectoral n° 97-10749 susvisé ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Une zone de rencontre est instaurée dans la voie suivante du 11^e arrondissement :

— rue Robert Houdin : sur toute la longueur.

Art. 2. — Dans cette voie, il est instauré un sens unique de circulation depuis la rue de l'Orillon, vers et jusqu'à la rue du Fauourg du Temple.

Art. 3. — L'arrêté préfectoral n° 97-10749 du 6 mai 1997 portant interdiction de circulation dans la rue Robert Houdin est abrogé.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire de Paris,
chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace public*

Annick LEPETIT

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2006 modifié, relatif à l'organisation de structure de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, à des agents placés sous l'autorité de M. Claude GIRAULT, Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Vu l'arrêté en date du 24 octobre 2008 affectant à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Mme Catherine FONTANAUD, en qualité de Chef de la Mission de la Médiation, à compter du 20 octobre 2008 ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 6 de l'arrêté du 30 mars 2006 est modifié comme suit :

« Mme Catherine FONTANAUD, attachée principale d'administrations parisiennes, responsable de la mission de la médiation, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas REMY, attaché d'administrations parisiennes et Mme Nathalie SERVAIS, attachée principale d'administrations parisiennes, en qualité d'adjoints au chef de mission ».

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même code ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2004 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2008 portant organisation de la D.A.S.E.S. ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2008 portant délégation de la signature du Maire de Paris à Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 octobre 2008 est modifié comme suit :

Après : M. Bernard GARRO, Sous-Directeur de l'Action Sociale,

Ajouter : Mme Martine BRANDELA, Sous-Directrice de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget.

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 30 octobre 2008 est modifié comme suit :

Sous-Direction de la Santé :

Service de la Gestion des Ressources :

Bureau des marchés et des subventions :

Remplacer : « M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de Chef de Service Administratif, Chef du Service de la Gestion des Ressources »,

Par : « M. Eric CALLET, attaché principal d'administrations parisiennes, détaché dans l'emploi de Chef de Service Administratif, Chef du Service de la Gestion des Ressources et Chef du Bureau ».

Sous-direction des Actions Familiales et Educatives :

Bureau des Adoptions :

Substituer : le nom de Mme Karine BODART, secrétaire administrative, Adjointe au Chef du Bureau, à celui de Mme Geneviève ORTEGA.

Sous-Direction de l'Action Sociale :

Bureau de la réglementation :

Supprimer : Mme Anne-Marie TISSIER, attachée d'administrations parisiennes.

Commission des Marchés :

Remplacer : « M. Claude BOULLE, Directeur Adjoint, en qualité de Président »,

Par : « Mme Martine BRANDELA, Sous-Directrice de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget, en qualité de Présidente ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— Mme la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Directeur Général des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Bertrand DELANOË

Autorisation donnée à la S.A.S. « People and Baby » pour le fonctionnement d'un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L. 2324-1 à L. 2324-4 et R. 2324-16 à R. 2324-47,

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la santé publique,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif au personnel des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 21 février 2006 autorisant la S.A.S. « Crèche Attitude » à faire fonctionner un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective situé 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e, pour l'accueil de 66 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans,

Vu le rapport du Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile,

Arrête :

Article premier. — La S.A.S. « People and Baby » dont le siège social est situé 16, avenue Hoche, à Paris 8^e, est autorisée à faire fonctionner, à compter du 24 novembre 2008, un établissement d'accueil collectif, non permanent, type crèche collective, sis 19, rue Charles Lecocq, à Paris 15^e.

Art. 2. — La capacité d'accueil de cet établissement est fixée à 66 enfants présents simultanément âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans.

Art. 3. — L'arrêté du 21 février 2006 est abrogé.

Art. 3. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance est chargée de l'exécution de la présente autorisation qui sera publiée au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 5 décembre 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Sous-Directrice de la Petite Enfance

Sylvie MAZOYER

VILLE DE PARIS - DEPARTEMENT DE PARIS

Direction des Ressources Humaines. — Etablissement des listes de candidatures des différentes organisations syndicales pour le scrutin des 8 et 9 janvier 2009 des élections générales pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des agents titulaires de la Commune de Paris et du Département de Paris.

Le Maire de Paris et
Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation du Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à l'organisation des élections aux commissions administratives paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Les listes de candidatures des différentes organisations syndicales pour le scrutin des 8 et 9 janvier 2009 des élections générales pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires des agents titulaires de la Commune de Paris et du Département de Paris, au nombre de 93, sont les suivantes pour chacune des commissions administratives paritaires :

COMMISSION n° 017 :

Liste présentée par CFDT

1^{er} GROUPE

— LACOUTURE	Gilbert	ADJ ANIM. AS P1
— REZGUI	Raouf	ADJ ANIM. AS P1
— SANTELLI	Bruno	ADJ ANIM. AS P1
— REMY	Michèle	ADJ ANIM. AS P1

2^e GROUPE

— GAINARD	Philippe	ADJ ANIM. AS P2
— CAILLARD	Marc Henri	ADJ ANIM. AS P2
— PEPE	Béatrice	ADJ ANIM. AS P2
— ROUSSELLE	Odile	ADJ ANIM. AS P2

3^e GROUPE

— MANYO	Mikael	ADJ ANIM. AS 1CL
— RIVIERE	Fabrice	ADJ ANIM. AS 1CL
— BEN JILANI	Rachida	ADJ ANIM. AS 1CL
— DELESALLE	Benoît	ADJ ANIM. AS 1CL
— CADIO	Evelyne	ADJ ANIM. AS 1CL
— ROLAND	Steve	ADJ ANIM. AS 1CL

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités) SYNDICAT CGT : DES ANIMATEURS ET E.V.S.P.C.

1^{er} GROUPE

— BONFILS	Didier	ADJ ANIM. AS P1
— FERRER	Serge	ADJ ANIM. AS P1
— PAYEN COQUELIN	Catherine	ADJ ANIM. AS P1
— ROMANO	Patrice	ADJ ANIM. AS P1

2^e GROUPE

— LAFOND	Jean-François	ADJ ANIM. AS P2
— BONUS	Thierry	ADJ ANIM. AS P2
— NADAUD	Dany	ADJ ANIM. AS P2
— GUILLOSSOU	Xavier	ADJ ANIM. AS P2

3^e GROUPE

— TERMIGNON	Laurent	ADJ ANIM. AS 1CL
— KANE	Papa Saly	ADJ ANIM. AS 1CL
— SOLEIL	Sylvestre	ADJ ANIM. AS 1CL
— LE MOINE	Christel	ADJ ANIM. AS 1CL
— LABARDE-BOIS	Pascale	ADJ ANIM. AS 1CL
— ROUSSIN	Guillaume	ADJ ANIM. AS 1CL

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**3^e GROUPE**

— SAKO	Morel	ADJ ANIM. AS 1CL
— OULD AROUSSI	Rabah	ADJ ANIM. AS 1CL
— TENDA VARAYEN	Véronique	ADJ ANIM. AS 1CL
— FRAN CART	Sylvain	ADJ ANIM. AS 1CL
— MOULD	Francis	ADJ ANIM. AS 1CL
— TAOUIL	Merouane	ADJ ANIM. AS 1CL

Liste présentée par SUD — SUD CT VILLE DE PARIS-SOLIDAIRES**3^e GROUPE**

— CREMEL	Christine	ADJ ANIM. AS 1CL
— DEFRANCO	Aurélien	ADJ ANIM. AS 1CL
— DODON	Eric	ADJ ANIM. AS 1CL
— PIERRE	Sylvain	ADJ ANIM. AS 1CL
— PICOT	Josette	ADJ ANIM. AS 1CL
— VALENTINE	Nadia	ADJ ANIM. AS 1CL

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**1^{er} GROUPE**

— LEFEVRE	Françoise	ADJ ANIM. AS P1
— LOPEZ	Laurent	ADJ ANIM. AS P1
— THOBOIS	Reinold	ADJ ANIM. AS P1
— BRIOTTET	Laurence	ADJ ANIM. AS P1

2^e GROUPE

— RUFFIN	Stéphane	ADJ ANIM. AS P2
— GARNIER	Gisèle	ADJ ANIM. AS P2
— RAULIN	Thierry	ADJ ANIM. AS P2
— DASSOT	Jean Stéphane	ADJ ANIM. AS P2

3^e GROUPE

— MOHAMMED BAKIR	Adjira	ADJ ANIM. AS 1CL
— DELATTRE	Julien	ADJ ANIM. AS 1CL
— LUBEK	Nicolas	ADJ ANIM. AS 1CL
— COHEN ZARDI	Marie	ADJ ANIM. AS 1CL
— CAILLET	Eric	ADJ ANIM. AS 1CL
— MARCHAND	Francis	ADJ ANIM. AS 1CL

COMMISSION n° 020 :**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DES CADRES ET TECHNICIENS PARISIENS****4^e GROUPE**

— SCHWACHTGEN	Eddie	CONSEILLER A.P.S.
— BERNARD	Olivier	PROF CONSERV CL. N
— GUIDI	Paolo	CONSEILLER A.P.S.
— HEUZE	Stéphane	CONSEILLER A.P.S.

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**3^e GROUPE**

— VAILLANT	Thierry	DIR. CONSERV. 2 CAT
— NINOMIYA	Jacqueline	PROF CONSERV H. CL
— LUYPAERTS	Guy Claude	PROF CONSERV H. CL
— LE COZ	Mireille	PROF CONSERV H. CL

4^e GROUPE

— ARGER-LEFEVRE	Jérôme	PROF CONSERV CL. N
— KERDONCUFF	François	PROF CONSERV CL. N
— MAZE	Philippe	PROF CONSERV CL. N
— LENOBLE	Hervé	PROF CONSERV CL. N

Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris**1^{er} GROUPE**

— DREYFUS	Gérard	PROF. ESPCI CL-EXC
— BOKOBZA	Liliane	PROF. ESPCI 1E CL.
— COSSY	Janine	PROF. ESPCI CL-EXC
— ROSSIER	Jean	PROF. ESPCI CL-EXC

2^e GROUPE

— BELLOSTA	Véronique	MTRE CONF. HC ESPCI
— GOMEZ PARDO	Domingo	MTRE CONF. N ESPCI
— SOULIE	Corinne	MTRE CONF. N ESPCI
— D'ESPINOSE DE LACAILLERIE	Jean-Baptiste	MTRE CONF. N ESPCI

3^e GROUPE

— MEYRONNE	Sophie	PROF. CER. DU B.H. CL
— FEREY	Mathieu	DIR. CONSERV. 2 CAT
— CAPLAIN	Brigitte	PROF. CER. DU B.H. CL
— BOGDANAS	Rodica	PROF CONSERV H. CL

4^e GROUPE

— BRUNETON	Jean Marc	PROF CER DU B CL. n
— TRUYS	Marie-Josèphe	PROF CONSERV CL. N
— CIGNETTI	Sandra	PROF CER DU B CL. n
— NOEL	Béatrice	PROF CONSERV CL. N

Liste présentée par UNSA — SNADEM SNEA**3^e GROUPE**

— JABOULAY	Jean-Claude	PROF CONSERV H. CL
— HERNANDEZ	Saradha	PROF. CER. DU B.H. CL
— VIEILLE	Richard	PROF CONSERV H. CL
— CHARLES	Jacques	PROF CONSERV H. CL

4^e GROUPE

— LAVOGEZ	Guy	PROF CER DU B CL. n
— MACAREZ	Frédéric	PROF CONSERV CL. N
— LARAVOIRE	Pierre	PROF CER DU B CL. n
— SULLE	Sylvie	PROF CONSERV CL. N

COMMISSION n° 022 :**Liste présentée par CFDT****2^e GROUPE**

— ZIGNANI	Michèle	PUER. CADRE SANTE
— BAILLET-DENISART	Marie-Claude	PUER. CADRE SANTE
— LURASCHI	Anne	PUER. CADRE SANTE
— KARMES	Monique	PUER. CADRE SANTE

3^e GROUPE

— VENGER BARUCH	Dora	PUERICULTRICE CL. S
— SARDI	Myriam	PUERICULTRICE CL. S
— LAMOUREUX	Marie-Claude	PUERICULTRICE CL. S
— VION LEFEBVRE	Marie-José	PUERICULTRICE CL. S

4^e GROUPE

— RODRIGUES	Florence	PUERICULTRICE CL. N
— POURCELOT	Corinne	PUERICULTRICE CL. N
— LEVEL	Clarisse	PUERICULTRICE CL. N
— WILLIAM	Adriana	PUERICULTRICE CL. N

Liste présentée par CFE / CGC — Syndicat National des Puéricultrices**2^e GROUPE**

— FILLON	Evelyne	PUER. CADRE SANTE
— CHAUVEAU	Christine	PUER. CADRE SANTE
— OLIVIER	Catherine	PUER. CADRE SANTE
— MARCHAND-AIT BAHADDOU	Catherine	PUER. CADRE SANTE

3^e GROUPE

— ROULIER	Isabelle	PUERICULTRICE CL. S
— ELLIS	Muriel	PUERICULTRICE CL. S
— HORTANED	Florence	PUERICULTRICE CL. S
— LANUSSE-MONGUILOT	Murielle	PUERICULTRICE CL. S

4^e GROUPE

— AUDIER	Emmanuelle	PUERICULTRICE CL. N
— CLAIRET	Stéphanie	PUERICULTRICE CL. N
— ROUX BOUHROUR	Béatrice	PUERICULTRICE CL. N
— BLOT	Patricia	PUERICULTRICE CL. N

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**2^e GROUPE**

— COTEL	Marie-Stella	PUER. CADRE SANTE
— AVIGNON	Marie-France	PUER. CADRE SANTE
— LANG	Marguerite	PUER. CADRE SANTE
— FRANCOISE	Agnès	PUER. CADRE SANTE

3^e GROUPE

— GORDON	Axèle	PUERICULTRICE CL. S
— GEORGES	Léna	PUERICULTRICE CL. S
— POTIER	Marylène	PUERICULTRICE CL. S
— BODARD	Sylvia	PUERICULTRICE CL. S

4^e GROUPE

— BADENE	Karim	PUERICULTRICE CL. N
— FERRAN	Pauline	PUERICULTRICE CL. N
— RICHEZ	Anne-Sophie	PUERICULTRICE CL. N
— BOULIDARD	Maryse	PUERICULTRICE CL. N

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DE LA PETITE ENFANCE****2^e GROUPE**

— WUCHER JUILLOT	Claire	PUER. CADRE SANTE
— BACHOUCHI	Mireille	PUER. CADRE SANTE
— CHATAIN	Dominique	PUER. CADRE SANTE
— ROLAND	Geneviève	PUER. CADRE SANTE

4^e GROUPE

— JACQUOT	Frédérique	PUERICULTRICE CL. N
— GIBERT	Patricia	PUERICULTRICE CL. N
— GARIEPY	Marie-José	PUERICULTRICE CL. N
— GUIVIER	Katia	PUERICULTRICE CL. N

Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris**1^{er} GROUPE**

— BIZART	Martine	PUER. CA. SUP. SANTE
— MATA	Liliane	PUER. CA. SUP. SANTE
— LEVY	Anne	PUER. CA. SUP. SANTE
— CORBIC	Monique	PUER. CA. SUP. SANTE

2^e GROUPE

— LEVASSEUR	Benoît	PUER. CADRE SANTE
— BONNIALY	Barthélémy	PUER. CADRE SANTE
— GINESTAR	Elisabeth	PUER. CADRE SANTE
— ERHARD	Tania	PUER. CADRE SANTE

3^e GROUPE

— BERTHEAU	Béatrice	PUERICULTRICE CL. S
— DAVOUST-GAKOU	Nadine	PUERICULTRICE CL. S
— VIVANCOS	Béatrice	PUERICULTRICE CL. S
— BELLANCOURT	Christiane	PUERICULTRICE CL. S

4^e GROUPE

— GRANJOU	Angélique	PUERICULTRICE CL. N
— MAILLOT	Sylvie	PUERICULTRICE CL. N
— JALET	Catherine	PUERICULTRICE CL. N
— CARPENTIER	Marie-Astrid	PUERICULTRICE CL. N

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**2^e GROUPE**

— BOULLE	Marie-Pierre	PUER. CADRE SANTE
— BOVE	Catherine	PUER. CADRE SANTE
— DURAN	Karine	PUER. CADRE SANTE
— MAUFROID	Danielle	PUER. CADRE SANTE

3^e GROUPE

— CLAIREL EL MAKKI	Véronique	PUERICULTRICE CL. S
— DESBIOLLES-DEJY	Véronique	PUERICULTRICE CL. S
— JUNG	Sylvie	PUERICULTRICE CL. S
— PEROTTINO	Thérèse	PUERICULTRICE CL. S

4^e GROUPE

— LACATON	Chantal	PUERICULTRICE CL. N
— BELIN	Sabine	PUERICULTRICE CL. N
— EUSEBE	Séverine	PUERICULTRICE CL. N
— CIBICK	Sandra	PUERICULTRICE CL. N

COMMISSION n° 024 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— KUNSTLER	Katia	MEDECIN HORS CL.
— GUESNON	Marie-Sylvie	MEDECIN HORS CL.
— THELL	Monique	MEDECIN HORS CL.
— CHAUMIEN	Annick	MEDECIN HORS CL.

2^e GROUPE

— LE PIRONNEC	Gaëlle	MEDECIN 1 ^{re} CL.
— NASSAR-MORIN	Amal	MEDECIN 1 ^{re} CL.
— OBADIA	Joëlle	MEDECIN 1 ^{re} CL.
— BONNEFOI	Marie-Claude	MEDECIN 1 ^{re} CL.

3^e GROUPE

— COCHOIX-CHEL	Valérie	MEDECIN 2 ^e CL.
— MAZODIER	Agnès	MEDECIN 2 ^e CL.
— AL CHAHABI-HAMWY	Maha	MEDECIN 2 ^e CL.
— KHALED-RIZQI	Jamila	MEDECIN 2 ^e CL.

Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris**1^{er} GROUPE**

— LARNAUDIE-EIFFEL	Sylvie	MEDECIN HORS CL.
— THERY	Jean-Loup	MEDECIN HORS CL.
— AYACHE	Bernard	MEDECIN HORS CL.
— RICHARD	Geneviève	MEDECIN HORS CL.

2^e GROUPE

— PAGANI	Jean-Marc	MEDECIN 1 ^{re} CL.
— MIGNE	Gisèle	MEDECIN 1 ^{re} CL.
— AMEISEN	Eva	MEDECIN 1 ^{re} CL.
— CASANOVA	Marie-Noëlle	MEDECIN 1 ^{re} CL.

COMMISSION n° 026 :**Liste présentée par CFDT****2^e GROUPE**

— FEVRE	Jean-Claude	ASSISTANT ENS. MUS
— LESAGE	Jean-Marc	ASSISTANT ENS. MUS
— FRAYSSE	Chantal	ASSISTANT ENS. MUS
— COTTET	Judy	ASSISTANT ENS. MUS

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**1^{er} GROUPE**

— BRATOS	Basile	ASS SPEC. ENS. ART.
— ARDILLON	Sophie	ASS SPEC. ENS. ART.
— CHATOUX	Anne-Gabrielle	ASS SPEC. ENS. ART.
— HEROUARD	Marie-Mathilde	ASS SPEC. ENS. ART.

2^e GROUPE

— DULAC	François	ASSISTANT ENS. MUS
— ZOUBRITSKI	Klara	ASSISTANT ENS. MUS
— PUBLIER	Philippe	ASSISTANT ENS. MUS
— MILLERIOUX	Michel	ASSISTANT ENS. MUS

COMMISSION n° 027 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— LEHOUX	Françoise	INF. CL. S. ADM. PARIS
— DELAGE	Anne	INF. CL. S. ADM. PARIS
— GIBAULT	Françoise	INF. CL. S. ADM. PARIS
— NEGRIT	Murielle	INF. CL. S. ADM. PARIS

2^e GROUPE

— BOUCHER	Dominique	INF. CL. N. ADM. PARIS
— CAMPOY	Anne	INF. CL. N. ADM. PARIS
— YIBOE	Célestine	INF. CL. N. ADM. PARIS
— BLANCHARD	Cécile	INF. CL. N. ADM. PARIS

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**1^{er} GROUPE**

— BURET	Frédérique	INF. CL. S. ADM. PARIS
— LEVALLOIS	Line	INF. CL. S. ADM. PARIS
— DAOUADI	Samia	INF. CL. S. ADM. PARIS
— PAYET	Sylvie	INF. CL. S. ADM. PARIS

2^e GROUPE

— YARDE	Robert	INF. CL. N. ADM. PARIS
— ZENON	Flora	INF. CL. N. ADM. PARIS
— PALIN	Gerty	INF. CL. N. ADM. PARIS
— KANA	Laure	INF. CL. N. ADM. PARIS

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DES CADRES ET TECHNICIENS PARISIENS****1^{er} GROUPE**

— CADOUL	Agnès	INF. CL. S. ADM. PARIS
— DE CEAURRIZ	Elisabeth	INF. CL. S. ADM. PARIS
— CHERRIER	Maria-Rita	INF. CL. S. ADM. PARIS
— LAMORT	Claude	INF. CL. S. ADM. PARIS

2^e GROUPE

— BERNARD	Laurence	INF. CL. N. ADM. PARIS
— VETIER	Boris	INF. CL. N. ADM. PARIS
— DUMARCHE THIN	Corinne	INF. CL. N. ADM. PARIS
— DROUET	Lydie	INF. CL. N. ADM. PARIS

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**1^{er} GROUPE**

— LACAZE	Marie-Hélène	INF. CL. S. ADM. PARIS
— GUY-CANET	Chantal	INF. CL. S. ADM. PARIS
— DUFOUR	Patricia	INF. CL. S. ADM. PARIS
— CLODIC	Marie-Ange	INF. CL. S. ADM. PARIS

2^e GROUPE

— JAN	Irène	INF. CL. N. ADM. PARIS
— SOCQUET-CLERC	Yvan	INF. CL. N. ADM. PARIS
— GUILLOT	Muriel	INF. CL. N. ADM. PARIS
— MACQUET	Rosario	INF. CL. N. ADM. PARIS

**Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris
Syndicat des Personnels Sociaux, Educatifs et de Santé des Administrations Parisiennes****1^{er} GROUPE**

— TALBOT	Isabelle	INF. CL. S. ADM. PARIS
— CHUNG	Phanny	INF. CL. S. ADM. PARIS
— JOLLIVET	Marie-Christine	INF. CL. S. ADM. PARIS
— THUAN	Marie-Claire	INF. CL. S. ADM. PARIS

2^e GROUPE

— TURIN	Ludovic	INF. CL. N. ADM. PARIS
— DELORGE	Annick	INF. CL. N. ADM. PARIS
— DIDELON	Carole	INF. CL. N. ADM. PARIS
— THELY	Marie-Anne	INF. CL. N. ADM. PARIS

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**1^{er} GROUPE**

— GRAINDORGE	Claudine	INF. CL. S. ADM. PARIS
— COMPAN	Antoinette	INF. CL. S. ADM. PARIS
— BERTRAND	Chantal	INF. CL. S. ADM. PARIS
— JACQUAT	Catherine	INF. CL. S. ADM. PARIS

2^e GROUPE

— SAILLARD	Cécile	INF. CL. N. ADM. PARIS
— HAMANI	Allaoua	INF. CL. N. ADM. PARIS
— CRESPI	Delphine	INF. CL. N. ADM. PARIS
— LALOUCI	Annie	INF. CL. N. ADM. PARIS

COMMISSION N° 028 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— BANZET	Annie	EJE CL. SUPERIEUR.
— CASSE	Armelle	EJE CL. SUPERIEUR.
— BAGLA	Annick	EJE CL. SUPERIEUR.
— HUSSON	Bénédicte	EJE CL. SUPERIEUR.

2^e GROUPE

— RIOU	Françoise	EJE CL. NORMALE
— CARISTAN	Chrystel	EJE CL. NORMALE
— MAYAUD	Elisabeth	EJE CL. NORMALE
— AMDAOUD	Dahbia	EJE CL. NORMALE

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**1^{er} GROUPE**

— GIROUX	Marie-Madeleine	EJE CL. SUPERIEUR.
— BUTHON	Florence	EJE CL. SUPERIEUR.
— GRAVOT	Pascale	EJE CL. SUPERIEUR.
— MBOUNKAP	Julienne	EJE CL. SUPERIEUR.

2^e GROUPE

— PERIGAULT	Aurore	EJE CL. NORMALE
— AGBANAVOR	Régine	EJE CL. NORMALE
— AMICE	Isabelle	EJE CL. NORMALE
— DURANTET	Véronique	EJE CL. NORMALE

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)**SYNDICAT CGT DE LA PETITE ENFANCE****1^{er} GROUPE**

— DI MARCO	Lionel	EJE CL. SUPERIEUR.
— RICHARDOT	Geneviève	EJE CL. SUPERIEUR.
— BESSE	Sylvie	EJE CL. SUPERIEUR.
— LULIN	Patricia	EJE CL. SUPERIEUR.

2^e GROUPE

— LAVANDIER	Emmanuelle	EJE CL. NORMALE
— FLORIS	Guillaume	EJE CL. NORMALE
— BRUGIE	Sylvie	EJE CL. NORMALE
— BARBAROUX	Nathalie	EJE CL. NORMALE

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**2^e GROUPE**

— LEFEVRE	Azoh	EJE CL. NORMALE
— PENA	Sébastien	EJE CL. NORMALE
— MNEMOI	Marie	EJE CL. NORMALE
— LEGOUPIL	Sophie	EJE CL. NORMALE

Liste présentée par SUPAP-FSU
Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU

2^e GROUPE

— TRAVERS	Françoise	EJE CL. NORMALE
— VELOSO DA SILVA	Alexandra	EJE CL. NORMALE
— BAUDRY	Pauline	EJE CL. NORMALE
— YAKPO	Lorraine	EJE CL. NORMALE

Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris
Syndicat des Personnels Sociaux, Educatifs et de Santé des Administrations Parisiennes

1^{er} GROUPE

— FERRAND	Françoise	EJE CL. SUPERIEUR.
— COUCKE	Laurence	EJE CL. SUPERIEUR.
— LACHESE	Marie-Chantal	EJE CL. SUPERIEUR.
— VALQUE	Marie-Odile	EJE CL. SUPERIEUR.

2^e GROUPE

— WESTPHAL	Magali	EJE CL. NORMALE
— BOBO	Tchélié	EJE CL. NORMALE
— MARTIN	Nicolas	EJE CL. NORMALE
— ENG	Charles	EJE CL. NORMALE

**Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes**

1^{er} GROUPE

— PEZIN	Evelyne	EJE CL. SUPERIEUR.
— BENCHADI	Bernadette	EJE CL. SUPERIEUR.
— VERLHAC	Agnès	EJE CL. SUPERIEUR.
— GRAVOUILLE	Christine	EJE CL. SUPERIEUR.

2^e GROUPE

— HARNOIS	Christophe	EJE CL. NORMALE
— DJOUADI	Yasmina	EJE CL. NORMALE
— GATINEAU	Martine	EJE CL. NORMALE
— LOCARINI	Hélène	EJE CL. NORMALE

COMMISSION n° 033 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— TANANE	Annie	ASS SOCIO-EDUC PAL
— CAZAUX	Christine	ASS SOCIO-EDUC PAL
— JOUVENOT	Claire	ASS SOCIO-EDUC PAL
— ATTIA	Esther	ASS SOCIO-EDUC PAL

2^e GROUPE

— BAKOUZOU	Mireille	ASSIST SOCIO-EDUC
— DAUVET	Tiphaine	ASSIST SOCIO-EDUC
— BURLAND	Bernadette	PERS. REEDUC. CL. NOR
— BOLLENS	Jean-Baptiste	ASSIST SOCIO-EDUC

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)**
SYNDICAT CGT DES CADRES ET TECHNICIENS PARISIENS

1^{er} GROUPE

— ROUSSET	Monique	ASS SOCIO-EDUC PAL
— AZAVANT	Isabelle	ASS SOCIO-EDUC PAL
— MOUCHEZ	Catherine	ASS SOCIO-EDUC PAL
— DEMURGER HITANE	Bernadette	ASS SOCIO-EDUC PAL

2^e GROUPE

— COMPERE	Corinne	ASSIST SOCIO-EDUC
— LEFEBVRE	Nicolas	ASSIST SOCIO-EDUC
— MENDES DA COSTA	Maud	ASSIST SOCIO-EDUC
— SADRON	Sylvie	PERS. REEDUC. CL. NOR

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**2^e GROUPE**

— THOMAS	Christelle	ASSIST SOCIO-EDUC
— PEREZ	Christelle	ASSIST SOCIO-EDUC
— PUREL	Peggy	ASSIST SOCIO-EDUC
— STOCHEMENT	Céline	ASSIST SOCIO-EDUC

**Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris
Syndicat des Personnels Sociaux, Educatifs et de Santé des Administrations Parisiennes****1^{er} GROUPE**

— CENDRES	Brigitte	ASS SOCIO-EDUC PAL
— ARAMBURU	Ghislaine	ASS SOCIO-EDUC PAL
— DE SAINT RAT-LE GALL	Claire	ASS SOCIO-EDUC PAL
— JOUY	Marie-Caroline	ASS SOCIO-EDUC PAL

2^e GROUPE

— TEMPORAL	Marielle	ASSIST SOCIO-EDUC
— LOUZOLO	Danielle	ASSIST SOCIO-EDUC
— MECHTRI	Adda	ASSIST SOCIO-EDUC
— FIZELLE	Sonia	ASSIST SOCIO-EDUC

**Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes****1^{er} GROUPE**

— AMBLARD	Françoise	ASS SOCIO-EDUC PAL
— ZINSMEISTER	Sylvaine Marie	ASS SOCIO-EDUC PAL
— MASSON	Eliane	ASS SOCIO-EDUC PAL
— GILLIOT-LASSALLE	Claude	ASS SOCIO-EDUC PAL

2^e GROUPE

— MILHE-POUTINGON	Patrick	ASSIST SOCIO-EDUC
— SALAH	Djamila	ASSIST SOCIO-EDUC
— DAUPHIN	Mathilde	ASSIST SOCIO-EDUC
— DITTE	Céline	ASSIST SOCIO-EDUC

COMMISSION N° 034 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— MAILLET	Marie-Agnès	AUX. PUERICULT. P1
— COLLET	Véronique	AUX. PUERICULT. P1
— FORDEBRAS	Marie-Claude	AUX. PUERICULT. P1
— ERCKELBOUDT	Annie	AUX. PUERICULT. P1

2^e GROUPE

— JEANNIN	Marie-Pierre	AUX. PUERICULT. P2
— NIGON	Denise	AUX. PUERICULT. P2
— DAPOIGNY	Françoise	AUX. PUERICULT. P2
— FERRACCI	Marie-Françoise	AUX. PUERICULT. P2

3^e GROUPE

— CHAZOTTES	Fanny	AUX. PUERICULT. 1C
— GILBERT	Ingrid	AUX. PUERICULT. 1C
— LEFEBVRE	Carole	AUX. PUERICULT. 1C
— GIRARD	Nadège	AUX. PUERICULT. 1C
— AKPANE	Ruth	AUX. PUERICULT. 1C
— PAQUET	Sarah	AUX. PUERICULT. 1C

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**1^{er} GROUPE**

— BALACEY	Catherine	AUX. PUERICULT. P1
— JOUEN	Michèle	AUX. PUERICULT. P1
— MAFFRE	Maryse	AUX. PUERICULT. P1
— PRATLONG	Sylvie	AUX. PUERICULT. P1

2^e GROUPE

— ROUSSEAU	Géraldine	AUX. PUERICULT. P2
— COQUIN	Maryse	AUX. PUERICULT. P2
— GAUTIER	Claudine	AUX. PUERICULT. P2
— NASCIMENTO	Bernadette	AUX. PUERICULT. P2

3^e GROUPE

— MATTHEY JEANTET	Michèle	AUX. PUERICULT. 1C
— MININ	Marie-Hélène	AUX. PUERICULT. 1C
— FARDEAU	Anne	AUX. PUERICULT. 1C
— HIERSO	Marie-Pierre	AUX. PUERICULT. 1C
— TOUBOULIC	Fabienne	AUX. PUERICULT. 1C
— FISCHBACH	Sophie	AUX. PUERICULT. 1C

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)**SYNDICAT CGT DE LA PETITE ENFANCE****1^{er} GROUPE**

— MELISSE	Edith	AUX. PUERICULT. P1
— GOBIN	Elisabeth	AUX. PUERICULT. P1
— BORIE	Nadine	AUX. PUERICULT. P1
— PETIT	Patricia	AUX. PUERICULT. P1

2^e GROUPE

— DELASSUS	Sabine	AUX. PUERICULT. P2
— DERVAL	Christine	AUX. PUERICULT. P2
— ANSOULT	Catherine	AUX. PUERICULT. P2
— HAVEZ	Charline	AUX. PUERICULT. P2

3^e GROUPE

— DA COSTA PEREIRA	Maria	AUX. PUERICULT. 1C
— FERNANDES-CAMACHO	Nunzia	AUX. PUERICULT. 1C
— BOULEAU	Brigitte	AUX. PUERICULT. 1C
— BARBANCHON	Marie-Pierre	AUX. PUERICULT. 1C
— MAITIA	Séverine	AUX. PUERICULT. 1C
— MAKANDA	Caroline	AUX. PUERICULT. 1C

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**3^e GROUPE**

— SAIB	Fatiha	AUX. PUERICULT. 1C
— BILON	Olivia	AUX. PUERICULT. 1C
— REGHAI	Marie-Line	AUX. PUERICULT. 1C
— M'HENNI	Ferdaous	AUX. PUERICULT. 1C
— MICHAUD	Céline	AUX. PUERICULT. 1C
— BRUNO	Venise	AUX. PUERICULT. 1C

Liste présentée par SUPAP-FSU
Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU

1^{er} GROUPE

— GOUGE	Dominique	AUX. PUERICULT. P1
— MONTANDON	Martine	AUX. PUERICULT. P1
— ROSIER	Marie-Christine	AUX. PUERICULT. P1
— PETGES	Béatrice	AUX. PUERICULT. P1

2^e GROUPE

— GIRAUX	Sophie	AUX. PUERICULT. P2
— HUE	Liliane	AUX. PUERICULT. P2
— CASSAN	Janine	AUX. PUERICULT. P2
— CHARRIER	Pascale	AUX. PUERICULT. P2

3^e GROUPE

— HUET	Virginie	AUX. PUERICULT. 1C
— OURDOUILLIE	Virginie	AUX. PUERICULT. 1C
— DOMENY	Sylvie	AUX. PUERICULT. 1C
— BOUGHRIET	Stéphanie	AUX. PUERICULT. 1C
— AYADI	Catherine	AUX. PUERICULT. 1C
— PICOT	Helyette	AUX. PUERICULT. 1C

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes

1^{er} GROUPE

— HERISSE	Maria	AUX. PUERICULT. P1
— CAPRE	Josette	AUX. PUERICULT. P1
— LE BRIS-MEUNIER	Véronique	AUX. PUERICULT. P1
— GOVER	Brigitte	AUX. PUERICULT. P1

2^e GROUPE

— DURET	Laurence	AUX. PUERICULT. P2
— FAUVEL VOISINE	Véronique	AUX. PUERICULT. P2
— DUPONT	Patricia	AUX. PUERICULT. P2
— SELBONNE	Isabelle	AUX. PUERICULT. P2

3^e GROUPE

— COUTURIER	Patricia	AUX. PUERICULT. 1C
— VAERWYK	Christine	AUX. PUERICULT. 1C
— PITOY	Christelle	AUX. PUERICULT. 1C
— MERCIER	Laurence	AUX. PUERICULT. 1C
— BAHOUA	Hélène	AUX. PUERICULT. 1C
— BERGER-BIT	Ludivine	AUX. PUERICULT. 1C

COMMISSION n° 035 :

Liste présentée par CFDT

3^e GROUPE

— MURIS	Josiane	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— LEBLOIS	Laurence	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— MATTARD	Véronique	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— BUISSON	Gismonde	ATEPE 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— PAGE	Véronique	ATEPE 2 ^e CLASSE
— RADELLE	Marie-Claude	ATEPE 2 ^e CLASSE
— MOUCLE	Manuella	ATEPE 2 ^e CLASSE
— MILEAU	Micheline	ATEPE 2 ^e CLASSE
— MILCENT	Florence	ATEPE 2 ^e CLASSE
— HERVET	Brigitte	ATEPE 2 ^e CLASSE

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**3^e GROUPE**

— AKA	Amenan Virginie	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— BRIENNE	Annie	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— CLAIRY	Célia	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— FALL	Thiane	ATEPE 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— ALVAREZ	Isabel	ATEPE 2 ^e CLASSE
— BAUDRY	Pascale	ATEPE 2 ^e CLASSE
— CAUCO	Sandrine	ATEPE 2 ^e CLASSE
— BERBER	Djamila	ATEPE 2 ^e CLASSE
— ROMAN	Betty	ATEPE 2 ^e CLASSE
— COME	Véronique	ATEPE 2 ^e CLASSE

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DE LA PETITE ENFANCE**

3^e GROUPE

— PROMENEUR	Marie-Line	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— DUMAS	Aurélié	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— ONECHANH	Maud	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— FIRMIN	Eveline	ATEPE 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— DJAN-DIOMANDE	Claudine	ATEPE 2 ^e CLASSE
— LADJAL	Kheira	ATEPE 2 ^e CLASSE
— BIENAIME	Lorette	ATEPE 2 ^e CLASSE
— JOSEPH	Dorise	ATEPE 2 ^e CLASSE
— NILOR	Danielle	ATEPE 2 ^e CLASSE
— BAILLY	Berthe	ATEPE 2 ^e CLASSE

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**4^e GROUPE**

— FLEURIET	Nelly	ATEPE 2 ^e CLASSE
— PIERRE FRANCOIS	Françoise	ATEPE 2 ^e CLASSE
— SAMITIER	Véronique	ATEPE 2 ^e CLASSE
— MANICORD	Sylvanie	ATEPE 2 ^e CLASSE
— RUEFF	Béatrice	ATEPE 2 ^e CLASSE
— CHATHUANT	Nadette	ATEPE 2 ^e CLASSE

Liste présentée par SUPAP-FSU**Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU****3^e GROUPE**

— LYCAON	Lucie	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— LAMON	Laëtitia	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— LOLLIA	Nelly	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— SISSOKO	Memouna	ATEPE 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— BULIN	Castel	ATEPE 2 ^e CLASSE
— PIMENTEL	Paula	ATEPE 2 ^e CLASSE
— CHIRON	Francine	ATEPE 2 ^e CLASSE
— PIRON	Bernadette	ATEPE 2 ^e CLASSE
— LEGRAND	Béatrice	ATEPE 2 ^e CLASSE
— SASSI	Fouzia	ATEPE 2 ^e CLASSE

**Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes**

3^e GROUPE

— LE NOIR	Julie	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— BARRET	Krysia	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— TAMBO	Rosita	ATEPE 1 ^{re} CLASSE
— CARDA	Jacqueline	ATEPE 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— DU BOISTESSELIN	Fabienne	ATEPE 2 ^e CLASSE
— NOGUES	Laurence	ATEPE 2 ^e CLASSE
— COSSE-RENAUDIE	Marie-Noelle	ATEPE 2 ^e CLASSE
— BONDOT	Corinne	ATEPE 2 ^e CLASSE
— COUCHY	Astride	ATEPE 2 ^e CLASSE
— FORTUNE	Marie-Christine	ATEPE 2 ^e CLASSE

COMMISSION n° 037 :

Liste présentée par CFDT

4^e GROUPE

— VIN	Gerty	AGT LOGIST GLE 2CL
— ETTOU	Sattiaradjou	AGT LOGIST GLE 2CL
— BERTRAND	Fabrice	AGT LOGIST GLE 2CL
— JONCQUEMAT	Jean-Jacques	AGT LOGIST GLE 2CL

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes

1^{er} GROUPE

— MOURGUES	Eric	AGT LOGIST GLE P1
— NICOLAS	Norbert	AGT LOGIST GLE P1

2^e GROUPE

— FRAILE	Alonso	AGT LOGIST GLE P2
— KESLANI	Lekhmissi	AGT LOGIST GLE P2
— MALDONADO	Jean-Luc	AGT LOGIST GLE P2
— ENCELIN	Loïc	AGT LOGIST GLE P2

3^e GROUPE

— EDOM	Alex	AGT LOGIST GLE 1CL
— DONNEL	Jhonata	AGT LOGIST GLE 1CL
— BETTINI	Andrée	AGT LOGIST GLE 1CL
— MUKHERJEE	Shanker	AGT LOGIST GLE 1CL

4^e GROUPE

— BISSON	Juliette	AGT LOGIST GLE 2CL
— ATTACH	Patrick	AGT LOGIST GLE 2CL
— BOISFER	Marc-Emmanuel	AGT LOGIST GLE 2CL
— AURIEMMA	Nadine	AGT LOGIST GLE 2CL

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DES TRANSPORTS AUTOMOBILES MUNICIPAUX**

3^e GROUPE

— LÉBOUCHE	Fortune	AGT LOGIST GLE 1CL
— TAMBIDORE	Moureville	AGT LOGIST GLE 1CL
— DEMOISSY	Sébastien	AGT LOGIST GLE 1CL
— QUESTIER	Sonia	AGT LOGIST GLE 1CL

4^e GROUPE

— CHAMINADE	Thierry	AGT LOGIST GLE 2CL
— COUTURIER	Fabien	AGT LOGIST GLE 2CL
— REY	Antoine	AGT LOGIST GLE 2CL
— BIGOT	Marie-Dominique	AGT LOGIST GLE 2CL

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**3^e GROUPE**

— GARNAUD	Gilles	AGT LOGIST GLE 1CL
— FOSSOUL	Marc	AGT LOGIST GLE 1CL
— VERDIER	Patrick	AGT LOGIST GLE 1CL
— CARLI	Jean-François	AGT LOGIST GLE 1CL

4^e GROUPE

— DENJEAN	Marie-Thérèse	AGT LOGIST GLE 2CL
— NICOLAS	Frédéric	AGT LOGIST GLE 2CL
— GENIPA	Rémy	AGT LOGIST GLE 2CL
— TEXIER	Stéphane	AGT LOGIST GLE 2CL

Liste présentée par SUPAP-FSU**Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU****3^e GROUPE**

— LEBEGUE	Sylvain	AGT LOGIST GLE 1CL
— BARTHENEUF	Françoise	AGT LOGIST GLE 1CL
— PIERRE-NICOLAS	Jeanne	AGT LOGIST GLE 1CL
— AHMED	Nu	AGT LOGIST GLE 1CL

4^e GROUPE

— DEBAERE	Thérèse	AGT LOGIST GLE 2CL
— BELLEC	Jean-Claude	AGT LOGIST GLE 2CL
— TOIHA	Joseph	AGT LOGIST GLE 2CL
— AUBIN DE BELLEVUE	Evelyne	AGT LOGIST GLE 2CL

Liste présentée par UCP — UNECT Ville de Paris**1^{er} GROUPE**

— AUBRY	Gérard	AGT LOGIST GLE P1
— DUMONT	Bernadette	AGT LOGIST GLE P1

2^e GROUPE

— COHEN	Marcel	AGT LOGIST GLE P2
— PAYET	Bernard	AGT LOGIST GLE P2
— MORI	Laurent	AGT LOGIST GLE P2
— SERRE	Claudine	AGT LOGIST GLE P2

3^e GROUPE

— GUEDRAT	Marie-Christine	AGT LOGIST GLE 1CL
— PONSE	Bernadette	AGT LOGIST GLE 1CL
— BERTINCHAMPS	Patrick	AGT LOGIST GLE 1CL
— BOURDON	Denis	AGT LOGIST GLE 1CL

4^e GROUPE

— DALISSON	Franck	AGT LOGIST GLE 2CL
— RENAULT	Jocelyn	AGT LOGIST GLE 2CL
— MOURDIE	Marguerite	AGT LOGIST GLE 2CL
— NASLIN	André	AGT LOGIST GLE 2CL

**Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes****2^e GROUPE**

— GUARNIERI	Jean-Claude	AGT LOGIST GLE P2
— PIERRE	Christine	AGT LOGIST GLE P2
— FICHON	Claude	AGT LOGIST GLE P2
— MOCAN	Aurel	AGT LOGIST GLE P2

3^e GROUPE

— COMBE	Jean-Philippe	AGT LOGIST GLE 1CL
— KITTEY	Raymond	AGT LOGIST GLE 1CL
— FAGNEN	Jean-Marie	AGT LOGIST GLE 1CL
— OSSIEN	Patrick	AGT LOGIST GLE 1CL

4^e GROUPE

— KREBS	Jean-Pierre	AGT LOGIST GLE 2CL
— GUERAULT	Joëlle	AGT LOGIST GLE 2CL
— AANGUER	Mohamed	AGT LOGIST GLE 2CL
— HENRY	Patrick	AGT LOGIST GLE 2CL

COMMISSION n° 039 :**Liste présentée par CFDT****3^e GROUPE**

— SELISE	Lise	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— MARIE	Emilienne	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— KEMICHE	Louisa	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— ALLEMAND	Solange	A TEC 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— PENVERN	Sarah	A TEC 2 ^e CLASSE
— BENSADIA	Aicha	A TEC 2 ^e CLASSE
— GANEM	Yamina	A TEC 2 ^e CLASSE
— PETIPHAR	Annick	A TEC 2 ^e CLASSE
— LEPAGE	Valérie	A TEC 2 ^e CLASSE
— BEVIS	Jean-Luc	A TEC 2 ^e CLASSE

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**3^e GROUPE**

— MAGAUD	Marie-Jeanne	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— LONGNY	Christiane	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— PEYREGA	Brigitte	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— DELIGEON	Gisèle	A TEC 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— COHEN	Chantal	A TEC 2 ^e CLASSE
— BURKARTH	Geneviève	A TEC 2 ^e CLASSE
— REGINA	Pancoeur	A TEC 2 ^e CLASSE
— KIBIR	Ruffin	A TEC 2 ^e CLASSE
— GRAZIETTI	Lydie	A TEC 2 ^e CLASSE
— HAUET	Patricia	A TEC 2 ^e CLASSE

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)**SYNDICAT CGT DES AFFAIRES SCOLAIRES****3^e GROUPE**

— CARAVEL	Sidonie	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— CITADELLE	Cécile	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— TOTO	Jérôme Michelle	A TEC 1 ^{re} CLASSE
— MIDDLETON	Yolène Edmonde	A TEC 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— LIMIER	Marius	A TEC 2 ^e CLASSE
— VERGER	Yvette	A TEC 2 ^e CLASSE
— BOTRAN	Michelle	A TEC 2 ^e CLASSE
— BLASCO	Patricia	A TEC 2 ^e CLASSE
— GRILLOT	Corinne	A TEC 2 ^e CLASSE
— BARBESOLLE	Sylvie	A TEC 2 ^e CLASSE

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**4^e GROUPE**

— BRACKEZ	Dominique	ATEC 2 ^e CLASSE
— NEPAUL	Sophie	ATEC 2 ^e CLASSE
— KHEMILI	Martine	ATEC 2 ^e CLASSE
— NORMAND	Nadine	ATEC 2 ^e CLASSE
— SOBY	Aline	ATEC 2 ^e CLASSE
— DESTOUR	Louïsette	ATEC 2 ^e CLASSE

Liste présentée par SUD — SUD CT VILLE DE PARIS-SOLIDAIRES**3^e GROUPE**

— DJILLALI	Sadia	ATEC 1 ^{re} CLASSE
— RAPEAU	Annie	ATEC 1 ^{re} CLASSE
— NIBERT SIBERT	Honora	ATEC 1 ^{re} CLASSE
— GAMBA	Eliane	ATEC 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— REGULIER	Josette	ATEC 2 ^e CLASSE
— SEREMES	Marie-Claude	ATEC 2 ^e CLASSE
— BERARD	Marie-Hélène	ATEC 2 ^e CLASSE
— JEAN-MARIE	Lucienne	ATEC 2 ^e CLASSE
— SOUTENARE	Désirée	ATEC 2 ^e CLASSE
— BRICE	Béatrice	ATEC 2 ^e CLASSE

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**3^e GROUPE**

— FOURNIER	Martine	ATEC 1 ^{re} CLASSE
— MAGOR	Christiane	ATEC 1 ^{re} CLASSE
— CAUMONT	Annick	ATEC 1 ^{re} CLASSE
— GARCIA	Andrée	ATEC 1 ^{re} CLASSE

4^e GROUPE

— VERHULLE	Corinne	ATEC 2 ^e CLASSE
— LEPAGE	Denise	ATEC 2 ^e CLASSE
— VISCONTE	Marie-Francoise	ATEC 2 ^e CLASSE
— PAUC	Marie-Christine	ATEC 2 ^e CLASSE
— BLONDELON	Martine	ATEC 2 ^e CLASSE
— ODIE	Marie-Thérèse	ATEC 2 ^e CLASSE

COMMISSION n° 040 :**Liste présentée par CFDT****2^e GROUPE**

— ROLAND	Marïsette	ASEM PPAL 2CL
— DAVILLE	Chantal	ASEM PPAL 2CL
— BERTIN	Arlette	ASEM PPAL 2CL
— MARTIN	Simone	ASEM PPAL 2CL

3^e GROUPE

— SAINTE MARIE	Ursule	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— DAGNET	Claudette	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— ACCUS	Marie-Line	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— CUTI	Maryse	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— NIFLORE	Luciane	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— PASTEL	Marie-Louïse	ASEM 1 ^{re} CLASSE

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**3^e GROUPE**

— VALENTIN	Djamila	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— EBION	Sheila	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— BONIN	Marie-Laure	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— CABRION	Marie-Line	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— BRUYERE	Sandra	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— ESCASSUT	Laurence	ASEM 1 ^{re} CLASSE

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DES AFFAIRES SCOLAIRES**2^e GROUPE**

— DJAOUTI	Magdeleine	ASEM PPAL 2CL
— FELIXINE	Félicité	ASEM PPAL 2CL
— MIGNON	Patricia	ASEM PPAL 2CL
— IBALOT	Marie-Josette	ASEM PPAL 2CL

3^e GROUPE

— LAIZET	Frédérique	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— BIQUE	Béatrice	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— PIERRE	Nicole	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— FLORENTIN	Pierre-Yves	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— JEANNE ROSE	Marie-Yvonne	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— BRIDIER	Marlène	ASEM 1 ^{re} CLASSE

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**3^e GROUPE**

— PODAN	Marie-Line	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— HEBEG	Irène	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— JABRI	Mokhtariya	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— SSOSSSE	Jacqueline	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— JACQUET	Odile	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— HASSANI	Hadidja	ASEM 1 ^{re} CLASSE

Liste présentée par SUD — SUD CT VILLE DE PARIS-SOLIDAIRES**3^e GROUPE**

— MASSIAS	Danielle	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— NEGRE	Franciane	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— SEREMES	Marie-Hélène	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— ZABATT	Nathaline	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— COUTE	Suzanne	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— FASSY	Viviane	ASEM 1 ^{re} CLASSE

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**2^e GROUPE**

— TOUZET	Marie-Christine	ASEM PPAL 2CL
— LEMOINE	Edith	ASEM PPAL 2CL
— LESCOT	Suzanne	ASEM PPAL 2CL
— JOCK	Sidonie	ASEM PPAL 2CL

3^e GROUPE

— LEGRAND	Nathalie	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— GEORGET	Catherine	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— ANGAPIN	Christiane	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— MARETZ	Nancy	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— BOGLIARI	Maria-Carolina	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— VIERSAC	Manuela	ASEM 1 ^{re} CLASSE

COMMISSION n° 043 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— ZOCLY	Clément	DESSIN. CH. GR 1E CL
— FAUCHET	Patrick	DESSIN. CH. GR 1E CL

3^e GROUPE

— JACQUET	Christophe	DESSINATEUR
— GUIFFARD	Richard	DESSINATEUR
— RAULT	Jean-Pierre	DESSINATEUR
— BELLEC	Nicolas	DESSINATEUR

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DES CADRES ET TECHNICIENS PARISIENS**1^{er} GROUPE**

— BRUNNER	Christiane	DESSIN. CH. GR 1E CL
— DIALLO DIT PERES	Louis	DESSIN. CH. GR 1E CL

3^e GROUPE

— RAVANNE	Séverine	DESSINATEUR
— PHRATHEP	Sayasith	DESSINATEUR
— DURHIN	Laurent	DESSINATEUR
— HUET	Muriel	DESSINATEUR

Liste présentée par UCP — Syndicat des Techniciens de Paris**1^{er} GROUPE**

— PAYMAL	Jean-Lou	DESSIN. CH. GR 1E CL
— CASTRONOVO	Dominique	DESSIN. CH. GR 1E CL

2^e GROUPE

— ZACCARO	Aldo	DESSIN. CH. GR 2E CL
— NAJEAU	Claude	DESSIN. CH. GR 2E CL
— MAVILLE	Tony	DESSIN. CH. GR 2E CL
— FOUCAULT	Laurent	DESSIN. CH. GR 2E CL

3^e GROUPE

— MERVEILLIE	Alain	DESSINATEUR
— SADLI	Tahar	DESSINATEUR
— ROUGET	Nadine	DESSINATEUR
— PICOCHÉ	Cécile	DESSINATEUR

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**1^{er} GROUPE**

— VALENTE	Roger	DESSIN. CH. GR 1E CL
— DAUZIE	Roland	DESSIN. CH. GR 1E CL

2^e GROUPE

— SELLAMI	Reda	DESSIN. CH. GR 2E CL
— ROSIN	Jean-Michel	DESSIN. CH. GR 2E CL
— LOURENCO	José	DESSIN. CH. GR 2E CL
— CHATAIGNE	Thierry	DESSIN. CH. GR 2E CL

3^e GROUPE

— ELENGA	Anastase	DESSINATEUR
— ROBERT	Stanislas	DESSINATEUR
— CLAIN	Mikaël	DESSINATEUR
— LAURENT	Ludivine	DESSINATEUR

COMMISSION n° 044 :**Liste présentée par CFDT****1^{er} GROUPE**

— DREUX	Alain	ADJT TECHNIQUE P1
— IFRAH	Serge	ADJT TECHNIQUE P1
— BUTTEY	Jean-Paul	ADJT TECHNIQUE P1
— RONDU	Pascal	ADJT TECHNIQUE P1

2^e GROUPE

— DIOT	Laurent	ADJT TECHNIQUE P2
— DEMAUGE BOST	Catherine	ADJT TECHNIQUE P2
— MESSY	Jean-Claude	ADJT TECHNIQUE P2
— MY	David	ADJT TECHNIQUE P2
— COLOIGNER	Eric	ADJT TECHNIQUE P2
— SABOURIN	Stéphane	ADJT TECHNIQUE P2

3^e GROUPE

— KAMTE	Félix	ADJT TECHNIQUE 1C
— MONTESINOS	Jean-Claude	ADJT TECHNIQUE 1C
— VALENTIN	Willy	ADJT TECHNIQUE 1C
— SAKHO	Oumar	ADJT TECHNIQUE 1C
— DROUILLARD	Nicolas	ADJT TECHNIQUE 1C
— BATAILLARD	Olivier	ADJT TECHNIQUE 1C

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**1^{er} GROUPE**

— VERSTAVEL	Didier	ADJT TECHNIQUE P1
— DELEIGLE	Jacques-Pierre	ADJT TECHNIQUE P1
— RISI	Gilles	ADJT TECHNIQUE P1
— RIVIERE	Françoise	ADJT TECHNIQUE P1

2^e GROUPE

— BAUDE	Daniel	ADJT TECHNIQUE P2
— CHATILLON	Philippe	ADJT TECHNIQUE P2
— JOUAN	Jacques	ADJT TECHNIQUE P2
— LAURORA	Philippe	ADJT TECHNIQUE P2
— BUQUET	Stéphane	ADJT TECHNIQUE P2
— PLIQUET	Jean-Michel	ADJT TECHNIQUE P2

3^e GROUPE

— REBADJ	Mustafa	ADJT TECHNIQUE 1C
— BAUDE	Dominique	ADJT TECHNIQUE 1C
— ANNEQUIN	Georges-Jean	ADJT TECHNIQUE 1C
— SAINT AMAND	Bruno	ADJT TECHNIQUE 1C
— CAPITAIN	Geneviève	ADJT TECHNIQUE 1C
— YAPO	Véronique	ADJT TECHNIQUE 1C

4^e GROUPE

— CHAUFFOURIER	Cyril	ADJT TECHNIQUE 2C
— CANET	Jean-Marc	ADJT TECHNIQUE 2C
— TOUIL	Nordine	ADJT TECHNIQUE 2C
— LOUSSERT	Hugues	ADJT TECHNIQUE 2C

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT : ENTRETIEN-EVSPC-SAIVP/SIAAP-EGOUTS-EAUX-TAM****1^{er} GROUPE**

— DUCHENE	Didier	ADJT TECHNIQUE P1
— CATALLO	Fausto	ADJT TECHNIQUE P1
— HAROUNE	Marc	ADJT TECHNIQUE P1
— BOURGAIN	Pascal	ADJT TECHNIQUE P1

2^e GROUPE		
— GESSET	André	ADJT TECHNIQUE P2
— AUJOUANNET	Philippe	ADJT TECHNIQUE P2
— OUANNA	Eric	ADJT TECHNIQUE P2
— SPROCQ	Hélène	ADJT TECHNIQUE P2
— BRIAND	Françoise	ADJT TECHNIQUE P2
— AUBISSE	Frédéric	ADJT TECHNIQUE P2

3^e GROUPE		
— DENYS	Saint-Ange	ADJT TECHNIQUE 1C
— BOUFFE	William	ADJT TECHNIQUE 1C
— PINSARD	Pascal	ADJT TECHNIQUE 1C
— BOURRIER	Xavier	ADJT TECHNIQUE 1C
— SILMAR	Eric	ADJT TECHNIQUE 1C
— LANTRAIN	Christian	ADJT TECHNIQUE 1C

4^e GROUPE		
— FRANCON	Jean-Philippe	ADJT TECHNIQUE 2C
— RACINE	Georges	ADJT TECHNIQUE 2C
— PIERRE-GABRIEL	Sylvère	ADJT TECHNIQUE 2C
— LAVANIER	Jules	ADJT TECHNIQUE 2C

Liste présentée par FORCE OUVRIERE

1^{er} GROUPE		
— DUFFY	Christian	ADJT TECHNIQUE P1
— ROLET	Aristide	ADJT TECHNIQUE P1
— SEBBAN	Patrick	ADJT TECHNIQUE P1
— MAUPIN	Marc	ADJT TECHNIQUE P1

2^e GROUPE		
— CESAIRE GEDEON	Christian	ADJT TECHNIQUE P2
— LAGALLE	Didier	ADJT TECHNIQUE P2
— FORMOSE	Christian	ADJT TECHNIQUE P2
— LESAULNIER	Jean-Pierre	ADJT TECHNIQUE P2
— MAUFFREY	André	ADJT TECHNIQUE P2
— HOTON	Anne Michel	ADJT TECHNIQUE P2

3^e GROUPE		
— KUCA	Robert	ADJT TECHNIQUE 1C
— RINCOURT	Alain	ADJT TECHNIQUE 1C
— PIGAGLIO	Christian	ADJT TECHNIQUE 1C
— VANESSE	Bruno	ADJT TECHNIQUE 1C
— CASOMONT	Virgile	ADJT TECHNIQUE 1C
— CAMARA	Moussa	ADJT TECHNIQUE 1C

Liste présentée par SUD - SUD CT VILLE DE PARIS-SOLIDAIRES

3^e GROUPE		
— NOEL	Patrick	ADJT TECHNIQUE 1C
— MILLON DEVIGNE	Patricia	ADJT TECHNIQUE 1C
— LEROY	Patrick	ADJT TECHNIQUE 1C
— AZARES	Blaise	ADJT TECHNIQUE 1C
— FAUQUET	Pierre	ADJT TECHNIQUE 1C
— VIRAPIN	Fred Léopold	ADJT TECHNIQUE 1C

Liste présentée par SUPAP-FSU
Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU

1^{er} GROUPE		
— DEREUDRE	Alain	ADJT TECHNIQUE P1
— LAFORGE	Philippe	ADJT TECHNIQUE P1
— CHAMPIN	Bernard	ADJT TECHNIQUE P1
— BRACCO	Olivier	ADJT TECHNIQUE P1

2^e GROUPE

— ESTERMANN	Olivier	ADJT TECHNIQUE P2
— DENAX	Yves	ADJT TECHNIQUE P2
— BALLONAD	Dominique	ADJT TECHNIQUE P2
— JAMMET	Raphaël	ADJT TECHNIQUE P2
— LALLBISSOUN ROY	Eugène Richard	ADJT TECHNIQUE P2
— MARTIAL	Valérien	ADJT TECHNIQUE P2

3^e GROUPE

— YACE	Claude	ADJT TECHNIQUE 1C
— FOUCART	Benoît	ADJT TECHNIQUE 1C
— LIBER	Véronique	ADJT TECHNIQUE 1C
— BERTHELEMY	Laurent	ADJT TECHNIQUE 1C
— ALIAGA	Jean-Louis	ADJT TECHNIQUE 1C
— DAVID	Henri	ADJT TECHNIQUE 1C

4^e GROUPE

— PANDORE	Louis	ADJT TECHNIQUE 2C
— GAKOU	Bakary	ADJT TECHNIQUE 2C
— JEAN-BAPTISTE ADOLPHE	Fred	ADJT TECHNIQUE 2C
— JOUEN	Jean-Claude	ADJT TECHNIQUE 2C

**Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes**

1^{er} GROUPE

— JANOTS	Pierre	ADJT TECHNIQUE P1
— BONNEROT	Patrick	ADJT TECHNIQUE P1
— GUGLIELMINETTI	Philippe	ADJT TECHNIQUE P1
— BRICE	Claude	ADJT TECHNIQUE P1

2^e GROUPE

— BENIATTOU	Faouzi	ADJT TECHNIQUE P2
— MICHOT	Olivier	ADJT TECHNIQUE P2
— GIOVANNETTI	Jessy	ADJT TECHNIQUE P2
— CARITE	Jean-Pierre	ADJT TECHNIQUE P2
— RAINE	Philippe	ADJT TECHNIQUE P2
— BINAND	Christophe	ADJT TECHNIQUE P2

3^e GROUPE

— CAUCHIN	Philippe	ADJT TECHNIQUE 1C
— GIAMI	Anthony	ADJT TECHNIQUE 1C
— FAIVRE	Gauderic	ADJT TECHNIQUE 1C
— HOGGUI	Mohamed	ADJT TECHNIQUE 1C
— CHAOUCHE	Mohamed	ADJT TECHNIQUE 1C
— GUERAULT	Jeannine	ADJT TECHNIQUE 1C

4^e GROUPE

— GOUST	Serge	ADJT TECHNIQUE 2C
— MAIRONIS	Hilaire	ADJT TECHNIQUE 2C
— FABRIANO	Alain	ADJT TECHNIQUE 2C
— LEDEME	Eric	ADJT TECHNIQUE 2C

COMMISSION n° 045 :**Liste présentée par CFDT****3^e GROUPE**

— LOPEZ	Fédérico	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— AMOUZOU-GLIKPA	Lucas	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— FLAMENT	Laurent	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— GUENEE	Didier	ADJ TECHNIQ EAU 1C

4^e GROUPE

— MARTINET	Rémy	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— GENTY	Sylvain	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— PETIT	Eric	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— SOUFFAN	David	ADJ TECHNIQ EAU 2C

Liste présentée par CFTC — Syndicat des personnels des administrations parisiennes**1^{er} GROUPE**

— CASSELEUX	Jean-Luc	ADJ TECHNIQ EAU P1
— BEAUDOUIN	Gérard	ADJ TECHNIQ EAU P1
— LEVY	André-Jacky	ADJ TECHNIQ EAU P1
— PEYEN	Jean-Claude	ADJ TECHNIQ EAU P1

3^e GROUPE

— BAUDRIER	Jean	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— BERY	Dominique	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— EGOROFF	Michel	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— HUILLION	Patrice	ADJ TECHNIQ EAU 1C

Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)**SYNDICAT CGT : EAUX-SAIVP/SIAAP-ENTRETIEN****1^{er} GROUPE**

— AUDIOT	Dominique	ADJ TECHNIQ EAU P1
— DJIKI	Pierre	ADJ TECHNIQ EAU P1
— LOUIT	Jacques	ADJ TECHNIQ EAU P1
— GRELET	Manuel	ADJ TECHNIQ EAU P1

2^e GROUPE

— MOUILLARD	Luc	ADJ TECHNIQ EAU P2
— DAUVILLIER	Joël	ADJ TECHNIQ EAU P2
— GEHAN	Bruno	ADJ TECHNIQ EAU P2
— BRAHIM	Rabah	ADJ TECHNIQ EAU P2

3^e GROUPE

— BARBIERE	Pascal	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— JENASTE	Dominique	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— CAPIROSSI	Franck	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— LEGROS	André	ADJ TECHNIQ EAU 1C

4^e GROUPE

— N'DIAYE	Lassana	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— LE TRESTE	Thierry	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— BORDAGE	Claude	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— BOUTIN	Philippe	ADJ TECHNIQ EAU 2C

Liste présentée par FO**3^e GROUPE**

— LABOULAIS	Alain	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— BONNET	Michel	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— VASSEUR	Eric	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— MAILLARD	Lionel	ADJ TECHNIQ EAU 1C

Liste présentée par UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes**1^{er} GROUPE**

— DAUFOUR	Joseph	ADJ TECHNIQ EAU P1
— MICHE	Emmanuel	ADJ TECHNIQ EAU P1
— ALAVIN	Michel	ADJ TECHNIQ EAU P1
— DEPOLLIER	Fabrice	ADJ TECHNIQ EAU P1

2^e GROUPE

— FAIVRE	Alain	ADJ TECHNIQ EAU P2
— BOUILLOT	Marie-Dominique	ADJ TECHNIQ EAU P2
— THIEVIN	Roberte	ADJ TECHNIQ EAU P2
— LEBON	René Stanislas	ADJ TECHNIQ EAU P2

3^e GROUPE

— BRET	Gisèle	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— RENIER	Christian	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— PAPILLON	Jean-Marc	ADJ TECHNIQ EAU 1C
— REMY ZEPHIR	Pierre	ADJ TECHNIQ EAU 1C

4^e GROUPE

— LUCCIN	Lyne	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— RODRIGUEZ	Denis	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— DAMET	Lucie	ADJ TECHNIQ EAU 2C
— AIEB	Taha	ADJ TECHNIQ EAU 2C

COMMISSION N° 047 :

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités) — SYNDICAT CGT DES EGOUTS**

1^{er} GROUPE

— BELLIA	René	CHEF EGOUTIER
— DERIEUX	Thierry	CHEF EGOUTIER
— CLOIX	Christian	CHEF EGOUTIER
— CARREY	Gilles	CHEF EGOUTIER

2^e GROUPE

— MARCHO	Henri	EGOUTIER PRINCIPAL
— MARCHAND	Jean-Luc	EGOUTIER PRINCIPAL
— HARCAUT	Francis	EGOUTIER PRINCIPAL
— VASSEUR	Bernard	EGOUTIER PRINCIPAL

3^e GROUPE

— ELKAYAM	Elie	EGOUTIER
— PAHAUT	Rudy	EGOUTIER
— MARTIN	Jean-Paul	EGOUTIER
— ROBIN	Yann	EGOUTIER

Liste présentée par FORCE OUVRIERE

1^{er} GROUPE

— HARAULT	Eddy	CHEF EGOUTIER
— NGUYEN	Dang Manh Paul	CHEF EGOUTIER
— MEUNIER	Franck	CHEF EGOUTIER
— CIVEL	Eric	CHEF EGOUTIER

2^e GROUPE

— ALONSO	André	EGOUTIER PRINCIPAL
— POIDDEVIN	Pierre	EGOUTIER PRINCIPAL
— JOSEPHINE	Tenar	EGOUTIER PRINCIPAL
— RENDU	Libert Omer	EGOUTIER PRINCIPAL

COMMISSION n° 051 :

Liste présentée par CFDT

1^{er} GROUPE

— LEGUERET	Patrick	ADJ TECH COLLEG P1
— VEYSSIERE	Gilles	ADJ TECH COLLEG P1

2^e GROUPE

— GLIN	Alain	ADJ TECH COLLEG P2
— SOPHIE	Serge	ADJ TECH COLLEG P2
— FERREIRA	Mario	ADJ TECH COLLEG P2
— ASTIEN	Pierre	ADJ TECH COLLEG P2

3^e GROUPE

— FRADET	Bernard	ADJ TECH COLLEG 1C
— BERMUDE	Alex Christophe	ADJ TECH COLLEG 1C
— NECHARD	Odette	ADJ TECH COLLEG 1C
— BRICARD	Lionel	ADJ TECH COLLEG 1C

4^e GROUPE

— RIVIERE	Alice	ADJ TECH COLLEG 2C
— NGO	Vu Mong Bich	ADJ TECH COLLEG 2C
— ROQUELAURE	Catherine	ADJ TECH COLLEG 2C
— AGBENOWOKO	Yannick	ADJ TECH COLLEG 2C

**Liste présentée par CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)
SYNDICAT CGT DU SYNDICAT GENERAL DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE**

2^e GROUPE

— JEAN	Florentin	ADJ TECH COLLEG P2
— RAJANE	Spc	ADJ TECH COLLEG P2
— ZAMI	Elie Ebert	ADJ TECH COLLEG P2
— VAILLANT	Simone	ADJ TECH COLLEG P2

3^e GROUPE

— GOUNET	Théophilia	ADJ TECH COLLEG 1C
— GAMER	Denis	ADJ TECH COLLEG 1C
— MONDONGUE	Olivier	ADJ TECH COLLEG 1C
— THEZENAS	Lucette	ADJ TECH COLLEG 1C

4^e GROUPE

— RAPIN	Doré	ADJ TECH COLLEG 2C
— DUPONT	Sylvie	ADJ TECH COLLEG 2C
— ROMERO	Sylvie	ADJ TECH COLLEG 2C
— DELEPORTE	Nadia	ADJ TECH COLLEG 2C

**Liste présentée par FA-FPT - Syndicat National des Personnels Techniques de l'Education
(Ville et Département de Paris)**

1^{er} GROUPE

— LESCOURANT	Deland	ADJ TECH COLLEG P1
— BELLAYER	Claude	ADJ TECH COLLEG P1

2^e GROUPE

— LEMAN	Patrick	ADJ TECH COLLEG P2
— PHILIBERT	Patrick	ADJ TECH COLLEG P2
— LEPROUST	Jacky	ADJ TECH COLLEG P2
— OGUENIN	Gilbert	ADJ TECH COLLEG P2

3^e GROUPE

— BOUJU	Laurent	ADJ TECH COLLEG 1C
— MORLARD	Christophe	ADJ TECH COLLEG 1C
— BELGARDE	Alex	ADJ TECH COLLEG 1C
— MONTRESOR	Septua	ADJ TECH COLLEG 1C

4^e GROUPE

— LEMAN	Béatrice	ADJ TECH COLLEG 2C
— LIARD	Guyène	ADJ TECH COLLEG 2C
— SORRENTE	Marie-Annette	ADJ TECH COLLEG 2C
— CAPUT	Corinne	ADJ TECH COLLEG 2C

Liste présentée par FORCE OUVRIERE**2^e GROUPE**

— TANOR	Roger	ADJ TECH COLLEG P2
— LESUEUR	Edmond	ADJ TECH COLLEG P2
— BONNEVALLE	Eric	ADJ TECH COLLEG P2
— HERON	Omer	ADJ TECH COLLEG P2

3^e GROUPE

— JANSSENS	Danièle	ADJ TECH COLLEG 1C
— CONJAT	Danielle	ADJ TECH COLLEG 1C
— BIABIANI	Constant	ADJ TECH COLLEG 1C
— BERNADINE	Joël	ADJ TECH COLLEG 1C

4^e GROUPE

— STUPNICKI	Raymonde	ADJ TECH COLLEG 2C
— JAFFRE	Anne	ADJ TECH COLLEG 2C
— GUILLAUME	Gina	ADJ TECH COLLEG 2C
— MOLONGO	Ella	ADJ TECH COLLEG 2C

Liste présentée par SUD — SUD CT VILLE DE PARIS-SOLIDAIRES**2^e GROUPE**

— PELLETIER	André	ADJ TECH COLLEG P2
— CAFE	Ernest	ADJ TECH COLLEG P2
— LUTCIN	Hilaire	ADJ TECH COLLEG P2
— ELIEZER VANEROT	Claude	ADJ TECH COLLEG P2

3^e GROUPE

— MARIIGNALE	Sencion Pierrot	ADJ TECH COLLEG 1C
— TIJUS	José	ADJ TECH COLLEG 1C
— DELRIEUX	Isabelle	ADJ TECH COLLEG 1C
— CLODION	Babylas	ADJ TECH COLLEG 1C

4^e GROUPE

— ROC	Tania	ADJ TECH COLLEG 2C
— RAYAPIN	Danielle	ADJ TECH COLLEG 2C
— CHAUMET	Raquel	ADJ TECH COLLEG 2C
— BORGE	Béatrice	ADJ TECH COLLEG 2C

Liste présentée par SUPAP-FSU**Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU****2^e GROUPE**

— COROND	Christophe	ADJ TECH COLLEG P2
— LECLERE	Philippe	ADJ TECH COLLEG P2
— PENSIOT	Hubert	ADJ TECH COLLEG P2
— CORSET	Marie-Nathalie	ADJ TECH COLLEG P2

3^e GROUPE

— PRESENCIA	Margarida	ADJ TECH COLLEG 1C
— POLESE	Teddy	ADJ TECH COLLEG 1C
— MAUNIER	Emmanuel	ADJ TECH COLLEG 1C
— PERAULT	Viviane	ADJ TECH COLLEG 1C

4^e GROUPE

— MALONGA	Claudine	ADJ TECH COLLEG 2C
— DUBOIS	Brigitte	ADJ TECH COLLEG 2C
— CARRE	Francis	ADJ TECH COLLEG 2C
— VALLON	Josy	ADJ TECH COLLEG 2C

**Liste présentée par UNSA - Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes**

4^e GROUPE

— BERAHMA	Fateha	ADJ TECH COLLEG 2C
— BILLAUD	Joëlle	ADJ TECH COLLEG 2C
— MAIRE	Véronique	ADJ TECH COLLEG 2C
— FLESSEL	Dominique	ADJ TECH COLLEG 2C

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Pour le Maire de Paris et
Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Etablissement des listes de candidatures des différentes organisations syndicales pour le scrutin des 8 et 9 janvier 2009 des élections générales pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires de la Commune de Paris et du Département de Paris.

Le Maire de Paris et
Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation du Conseil Général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 94-415 du 24 mai 1994 modifiée, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 2002-16 des 18 et 19 novembre 2002 créant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 2002-4G du 18 novembre 2002 créant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à l'organisation des élections aux commissions consultatives paritaires ;

Arrête :

Article premier. — Les listes de candidatures des différentes organisations syndicales pour le scrutin des 8 et 9 janvier 2009 des élections générales pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires des agents non titulaires de la Commune de Paris et du Département de Paris, au nombre de 20, sont les suivantes pour chacune des commissions consultatives paritaires :

COMMISSION A :

Liste présentée par le syndicat CFDT

— MABILEAU	Mireille	CH. MISSION CA. SUP
— BOCCACCI	Patrice	CH. MISSION CA. SUP
— HAMON SOMMIER	Marie	CH. MISSION CA. SUP
— BEN AYED	Nicole	MEDECIN SPEC. G1
— SERVADIO LAVIER	Elisabeth	PROF D'ENSEIGN
— BIOT	Delphine	AGT TECH CAT II C

Liste présentée par le syndicat CFTC

Syndicat des agents Contractuels de la Ville et du Département de Paris-CFTC (SCVDP)

— NAKACHE	Jean-Louis	CH. MISSION CA. SUP
— BOUKREDINE	Mohamed	CH. MISSION CA. SUP
— FORT	Philippe	CH. MISSION CA. SUP
— REZAI	Marie-Dominique	CH. MISSION CA. SUP
— HUBER	Magda	CH. MISSION CA. SUP
— LEGAL	Paul	CH. MISSION CA. SUP

Liste présentée par le syndicat CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)

SYNDICATS CGT DES CADRES ET TECHNICIENS

— ALBERT	Catherine	CH. MISSION CA. SUP
— AZZOUC	Corinne	CH. MISSION CA. SUP
— LEMAITRE	Sandra	CH. MISSION CA. SUP
— BERNAT	Mathias	CH. MISSION CA. SUP
— MOREAU	Nadine	CH. MISSION CA. SUP
— MENIER	Nathalie	PSYCHOLOGUE CL. N

Liste présentée par le syndicat FORCE OUVRIERE

— DI PIZIO	Olivier	PROF. AT. BEAUX-ARTS
— BELMONTE LESEDUARTE	Gonzalo	PROF. AT. BEAUX-ARTS
— CHAMARD SABLIER	Pascal	PROF. D'ENSEIGN.
— BEAU	Marie	CONFERENCIER VACAT
— DUPUIS	Claude	CH. MISSION CA. SUP
— LUBIATTO	Frédéric	PROF. CONS. PARIS

Liste présentée par le syndicat UCP — UNECT Ville de Paris

— BOUVIER	Claude	CH. MISSION CA. SUP
— BEUGNET	Laurent	MED. SER MED CONTR
— SALMON ALONSO	Michèle	PROF. AT. BEAUX-ARTS
— BARTHE	Michèle	S-CH SERV EASTMAN
— VILAGE	Gérard	PROF. AT. BEAUX-ARTS
— GRZEGACZ	Laurence	AGT TECH CAT III C

Liste présentée par le syndicat UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes

— FRANCO	Claire	CH. MISSION CA. SUP
— ANSTETT	Anne-Aurore	PROF. CONS. PARIS
— LEROY	Arnaud	PROF. CONS. PARIS
— GROS	Christian	AGT TECH CAT III C
— BRUGNOLO	Catherine	INTERVENANT CULTUREL
— GILDE	Suzanne	PROF. AT. BEAUX-ARTS

COMMISSION B :

Liste présentée par le syndicat CFDT

— CONTENSOU	Martine	CH. MISSION CA. MOY
— BELISE	Patricia	CH. MISSION CA. MOY
— GIRAULT	Caroline	CH. MISSION CA. MOY
— CORNETTE	Hugues	AGT TECH CAT IVA C

Liste présentée par le syndicat CFTC

Syndicat des agents Contractuels de la Ville et du Département de Paris-CFTC (SCVDP)

— DIDIER	Jacques	AGENT INFO CA. MOY
— CLAIRO	Christophe	AGENT TECH AT IVC C
— DIXMIER	Victor	CH. MISSION CA. MOY
— DOUTAU	Medarline	CH. MISSION CA. MOY

Liste présentée par le syndicat CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)

SYNDICATS CGT : CADRES ET TECHNICIENS - ANIMATEURS

— RAZAFINDRAHAINGO	Dominique	CH. MISSION CA. MOY
— HAREL	Joffrey	CH. MISSION CA. MOY
— DOLLE	Olivier	CH. MISSION CA. MOY
— MORESCO	Georges	CH. MISSION CA. MOY

Liste présentée par le syndicat FORCE OUVRIERE

— PRADEL	Hélène	CH. MISSION CA. MOY
— CHARLOTEAUX	Frédéric	CH. MISSION CA. MOY
— DURAND	Philippe	ASS CO SP ENS. ART
— CARROLL-GAUMONT	Joëlle	ASS CO SP ENS. ART

Liste présentée par le syndicat UCP — UNECT Ville de Paris

— NITCHEU	Joachim	AGENT INFO CA. MOY
— CHADRIN	Françoise	CSEIL CONJUG FAMIL
— MARTINEZ	Joël	AGENT INFO CA. MOY
— VA	Nathalie	AGT TECH CAT IVB C

Liste présentée par le syndicat UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville, du Département et des services annexes

— MERLE	François-Xavier	CH. MISSION CA. MOY
— BRETON	Catherine	CH. MISSION CA. MOY
— BERCHEL	Epiphane	CH. MISSION CA. MOY
— MOTTARD	Alexandra	AGT TECH CAT IVB C

COMMISSION C :**Liste présentée par le syndicat CFDT**

— BELISE	Hubert	CH MISSION AG. EXEC
— KARIMIAN	Ozra	AM VILLE
— MASSIMI	Marie Noelle	AGENT DE MENAGE
— KHADER	Leïla	AM VILLE
— MOINDJIE	Minihadji	AGENT MENAGE SPEC
— TEIL	Marie-Claire	AM VILLE
— CISSE	Kankou	AGENT DE MENAGE
— BEJAOU	Saïda	AM VILLE
— LAFOLLE	Chantal	AGENT DE MENAGE
— TORKMANI	Akila Danesh	AM VILLE
— GIORDANELLA	David	AGT SUR SP MUS VAC
— BAKARY	Camara	AGENT MENAGE SPEC
— ABDOU	Mariama	AGT LOGIST GLE 2CL
— ABDOULHALIKI	Fatima	AGENT DE MENAGE

Liste présentée par le syndicat CFTC**Syndicat des agents Contractuels de la Ville et du Département de Paris-CFTC (SCVDP)**

— SIDIBE	Ousmane	ANIM CTRES AERES
— MOMBO	Yolande	ANIM. CONTRAT. TI
— ALFER	Johnny	AGENT MENAGE SPEC
— DAGBO	Marie-Noëlle	ATEPE 2° CLASSE
— GUERET	Nathalie	SURV. ANIMA. PARTIEL
— M'DAHOMA	Fatoumia	AGENT DE MENAGE
— SEHLI	Anne France	SURV. ANIMA. PARTIEL
— CHIPAN	Marie-Mireille	AGENT MENAGE SPEC
— CHARLES	Marie-Ange	ATEC 2° CLASSE
— DOMINIQUE	Sylviane	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— ATTOUMANE	Zoubaida	AGT SERVICE ECOLES
— DEMOSTHENE ARISTIL	Darlène	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— MOHAMED	Chaharizadi	AGENT MENAGE SPEC
— ABDOULHALIKI	Mohamed	AGENT MENAGE SPEC

***Liste présentée par le syndicat CGT — Union syndicale CGT des fonctionnaires et salariés
des services publics territoriaux de Paris (Actifs et Retraités)***

SYNDICATS CGT : ANIMATEURS - AFFAIRES SCOLAIRES - PETITE ENFANCE

— TIAMA ZAHIRI	Ange	ASEM 1 ^{re} CLASSE
— PRUM	Gildas	ANIM. CONTRAT. TI
— LAKNYTE	Aïcha	ASSISTANTE FAMILIALE
— CASTRY	Gitane	ATEC 2 ^e CLASSE
— SONGNE	Michelle	ATEC 2 ^e CLASSE
— FONTAINE	Janine	ASSISTANTE FAMILIALE
— BIDAULT	Sébastien	ANIM. CONTRAT. TI
— GUILLERMIN	Marie Josée	ANIM. CONTRAT. TI
— SHEHATA	Michèle	ANIM. CONTRAT. TI
— ESCOBAR	Ugueto Aracelys	SURV. ANIM. PARTIEL
— FORNIER	Eliane	ANIM. CONTRAT. TI
— SAOUDI	Mohammed	SURVEILLANT DASCO
— ABDOULBAK	Harithi	ANIM. CONTRAT. TI
— EL FATHY	Khadija	AGENT DE MENAGE

Liste présentée par le syndicat FORCE OUVRIERE

— DENNOUN	Louisa	AGT SERVICE ECOLES
— KROURI	Amerane	ANIM. CONTRAT. TI
— PANCRASSIN	Christophe	AGT SUR SP MUS VAC
— HAMADA	M'Barka	ATEC 2 ^e CLASSE
— JOSSELIN	Mireille	ATEC 2 ^e CLASSE
— GHARSALLI	Badia	CH. MISSION AG. EXEC
— YATERA	Hamidou	AGT SUR SP MUS VAC
— MARJANA	Yasmina	ANIM. CONTRAT. TI
— TRAORE	Lacine	ANIM. CONTRAT. TI
— MARTINOLI	Claudia	ADJ ADMINISTR. 2CL
— GLIKSMAN	Alexandre	ADJ ADMINISTR. 2CL
— EMMANUEL	Martine	ATEC 2 ^e CLASSE
— QUIMBERT	Alfred	ADJ ADMINISTR. 2CL
— SACI	Brahim	CH. MISSION AG. EXEC

Liste présentée par le syndicat SUD — SUD CT VILLE DE PARIS

— OUZROUT	Nadjim	AGENT ANIM. PARTIEL
— BAH	Adama Hawa	ATEC 2 ^e CLASSE
— CLAIS	Sophie	ATEC 2 ^e CLASSE
— VERTOT	Peggy	ATEC 2 ^e CLASSE
— CALCUL	Gérard	ATEC 2 ^e CLASSE
— NOELLE	Arsenette	ATEC 2 ^e CLASSE
— LECHARTIER	Somjai	AGT SERVICE ECOLES
— TEZKRATT	Nouzha	ATEC 2 ^e CLASSE
— DIAKITE	Safiatou	ATEC 2 ^e CLASSE
— CHEMAKH	Malika	ATEC 2 ^e CLASSE
— PIERRE	Lorine	SURV. ANIM. PARTIEL
— AHNOU	Malika	SURV. ANIM. PARTIEL
— GOYEZ	Renelle	SURVEILLANT DASCO
— VUONG	Roger	ATEC 2 ^e CLASSE

Liste présentée par le syndicat SUPAP-FSU
Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes-FSU

— DANIER	Lucien	MAG SPEC BIB VAC
— BALLY	Servane	ADJ ADM BIBLIO VAC
— EUGENE	Francis	ADJ TECH COLLEG 2C
— QUERO	Karima	AGENT DE MENAGE
— COHEN	Sarah	ADJ ADM BIBLIO VAC
— BRIVAL	Joël	AGENT MENAGE SPEC
— AMRI	Faouzia	ADJ ADM BIBLIO VAC
— ROSSET	Ophélie	ADJ ADM BIBLIO VAC
— JOURNO	James	AGENT MENAGE SPEC
— LOI	Matteo	ADJ ADM BIBLIO VAC
— ABDALLAH	Mohamed	AGENT MENAGE SPEC
— DELOURME	Francine	AGENT DE MENAGE
— DJEBBARI	Rabah	EBOUEUR NON TIT
— TRAORE	Tontie	AGENT DE MENAGE

Liste présentée par le syndicat UCP — UNECT Ville de Paris

— CHARPENTIER-GIL	Marie-Claude	AM VILLE
— CARON	Monique	ASSISTANTE FAMILIALE
— ABDOU SOILIH	Hassani	AGENT MENAGE SPEC
— DUQUENOY	Marie-Claire	ADJ ADMINISTR. CONTRACTUEL
— DELMAERE	Martine	AM VILLE
— BIBERT	Catherine	AM VILLE
— RAMDANI	Ghania	AGENT DE MENAGE
— MZEHAMADI	Ali	AGENT DE MENAGE
— BERTHELOT	Martine	AM VILLE
— ALI	Caroline	AGENT MENAGE SPEC
— CEOUGNA	Niepou	AGENT MENAGE SPEC
— BOULLINEAU	Alee	AGENT MENAGE SPEC
— SAIDI	Fatima	AGENT MENAGE SPEC
— GOUNDAF	Oudda	AGENT DE MENAGE

**Liste présentée par le syndicat UNSA — Syndicat Autonome des personnels de la Ville,
du Département et des services annexes**

— BOUHRAOUA	Nora	AM VILLE
— CRISEO	Clément	ANIM. CONTRAT. TI
— IMAMOU	Abdillahi	AGENT MENAGE SPEC
— D'ANTONI	Nadia	AM VILLE
— NOTAMY	David	ANIMATEUR ENFANTS
— SOILIH	Abdou	AGENT MENAGE SPEC
— RIGault	Patricia	AM VILLE
— ABDOUL WAHIDI	Ibrahim	AGENT MENAGE SPEC
— DE OLIVEIRA	Marie	ANIM. CONTRAT. TI
— MADI	Yamina	AM VILLE
— ZITOUUMBI BEN	Ali	AGENT MENAGE SPEC
— RADI	Fatima	ASSISTANTE FAMILIALE
— NORBERT	Marie-Mereline	AM VILLE
— AITOMAR	Patricia	ATEC 2 ^e CLASSE

Art. 2. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008

Pour le Maire de Paris
et Maire de Paris, Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

**Arrêté n° 2008-3560 portant délégation de la signature
du Directeur de la Politique Médicale.**

Le Directeur de la Politique Médicale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, et R. 6147-11,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-309 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation de compétences aux directeurs fonctionnels du siège,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0210 DG du 27 août 2007, nommant le Professeur Jean-Yves FAGON, Directeur de la Politique Médicale,

Vu l'arrêté directeurial n° 2008-0260 DG du 23 octobre 2008 nommant M. Jérôme HUBIN, Adjoint au Directeur du Département des Ressources Humaines Médicales,

Vu l'arrêté n° 2008-1958 du 10 juillet 2008 portant délégation de signature du Directeur de la Politique Médicale,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — Le nom de M. Jérôme HUBIN, Adjoint au Directeur du Département des Ressources Humaines Médicales, se substitue à celui de Mme Sabine RIVET à l'article 4 de l'arrêté 2008-1958 du 10 juillet 2008.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien GOTTSMANN, Chef du Département des Ressources Humaines Médicales, délégation de signature est donnée à M. Jérôme HUBIN, Directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom du Directeur de la Politique Médicale, les actes de toute nature ressortissant aux attributions du Département des Ressources Humaines Médicales.

Art. 2. — Le Directeur de la Politique Médicale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Professeur Jean-Yves FAGON

PREFECTURE DE POLICE

**Arrêté n° 2008-00824 accordant des récompenses pour
acte de courage et de dévouement.**

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police dont les noms suivent :

— M. Mounir ELRHILANI, né le 24 octobre 1971, brigadier de police affecté à la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques ;

— M. Frédéric GRAS, né le 11 avril 1977, gardien de la paix affecté à la Direction de la Police Urbaine de Proximité ;

— M. Jessy CARDET, né le 3 mars 1975,

— M. Eric SALENCE, né le 25 mars 1959,

gardiens de la paix affectés à la Compagnie Motocycliste Urbaine de Dreux (Eure-et-Loir)

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 2 décembre 2008

Michel GAUDIN

**Arrêté n° 2008-CAPDISC-000074 dressant le tableau
d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure,
au titre de l'année 2008.**

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié, portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière et notamment l'article 5 ;

Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil de Paris n° 2003 PP 50-1° des 22 et 23 septembre 2003 portant modifications des dispositions statutaires applicables au corps des personnels infirmiers de la Préfecture de Police ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 16 octobre 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'infirmier de classe supérieure pour l'année 2008 est le suivant :

— M. Christian LE GRATIET

— M. Patrick DELAYE

— M. Jean-Luc CRAMARD.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Jacques SCHNEIDER

Arrêté n° 2008-00849 portant interdiction de la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, de 16 h à 7 h, ainsi que de la vente à emporter de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupes, de 22 h 30 à 7 h, dans certaines voies du 5^e arrondissement.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° 2008-00395 du 17 juin 2008 fixant l'heure d'ouverture des débits de boissons et des établissements de spectacles et de divertissements publics ;

Considérant que des troubles et des nuisances sont occasionnés par des personnes consommant de l'alcool, sur le domaine public, dans certaines voies du 5^e arrondissement ;

Considérant qu'il a été établi qu'un certain nombre d'infractions et d'actes de violence commis dans ce secteur sont directement liés à la consommation d'alcool ;

Considérant que la vente à emporter de boissons alcooliques, particulièrement en période nocturne, peut être à l'origine de tels comportements et constitue un facteur générateur de troubles à l'ordre et à la tranquillité publics ;

Arrête :

Article premier. — La consommation de boissons alcooliques est interdite, de 16 h à 7 h, sur le domaine public, dans les périmètres délimités par les voies suivantes qui y sont incluses sauf dans les parties de ce domaine régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires.

— le secteur délimité par :

- le quai Saint-Michel,
 - le quai de Montebello, dans sa partie comprise entre le quai Saint-Michel et la rue Lagrange,
 - la rue Lagrange,
 - la place Maubert,
 - la rue Monge, dans sa partie comprise entre la place Maubert et la rue Censier,
 - la rue Censier, dans sa partie comprise entre la rue Monge et la rue Mouffetard,
 - la rue Mouffetard, dans sa partie comprise entre la rue Censier et la rue de l'Arbalète,
 - la rue de l'Arbalète, dans sa partie comprise entre la rue Mouffetard et la rue Lhomond,
 - la rue Lhomond, dans sa partie comprise entre la rue de l'Arbalète et la rue Tournefort,
 - la rue Tournefort, dans sa partie comprise entre la rue Lhomond et la rue Thoin,
 - la rue Thoin, dans sa partie comprise entre la rue Tournefort et la rue Descartes,
 - la rue Descartes, dans sa partie comprise entre la rue Thoin et la rue de la Montagne Sainte-Geneviève,
 - la rue de la Montagne Sainte-Geneviève, dans sa partie comprise entre la rue Descartes et la rue des Ecoles,
 - la rue des Ecoles, dans sa partie comprise entre la rue de la Montagne Sainte-Geneviève et le boulevard Saint-Michel,
 - le boulevard Saint-Michel, dans sa partie comprise entre la rue des Ecoles et le quai Saint-Michel ;
- le secteur délimité par :
- la rue Buffon, dans sa partie comprise entre la rue Geoffroy Saint-Hilaire et le boulevard de l'Hôpital,

- le boulevard de l'Hôpital, dans sa partie comprise entre la rue Buffon et le boulevard Saint-Marcel,

- le boulevard Saint-Marcel, dans sa partie comprise entre la rue Geoffroy Saint-Hilaire et le boulevard de l'Hôpital,

- la rue Geoffroy Saint-Hilaire, dans sa partie comprise entre le boulevard Saint-Marcel et la rue Buffon.

Art. 2. — La vente à emporter de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupes est interdite, de 22 h 30 à 7 h, dans les périmètres fixés à l'article 1^{er}.

Art. 3. — Les arrêtés n° 91-10319 du 4 mars 1991, n° 91-11081 du 5 août 1991 et n° 95-10974 du 23 juin 1995, sont abrogés.

Art. 4. — Le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, le Directeur de la Police Judiciaire et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet dès sa publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 décembre 2008

Michel GAUDIN

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 70, rue Léon Frot, à Paris 11^e (arrêté du 5 décembre 2008).

L'arrêté de péril du 28 mai 2008 est abrogé par arrêté du 5 décembre 2008.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis modificatif portant sur le recrutement sans concours pour 50 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H), spécialité médiation sociale. — Dernier rappel.

Un recrutement sans concours visant à pourvoir 50 emplois d'agents d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H), spécialité médiation sociale est ouvert.

Attributions du poste :

- médiation nocturne dans les quartiers réputés sensibles (plage horaire de 15 h 30 à 3 h du matin),
- veille technique et résidentielle nocturne,
- écoute et aide aux personnes en difficulté la nuit,
- créer un climat de confiance, prévenir les conflits et dégradations éventuelles,
- assurer la tranquillité et réduire les incivilités.

Ce recrutement est ouvert à tous les candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la Fonction publique :

— être français(e) ou ressortissant(e) d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne au 31 décembre 2006 exclusivement, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ou de la Confédération suisse ou,

— être ressortissant(e) d'un autre Etat entré dans la Communauté Européenne au 1^{er} janvier 2007 (Bulgarie, Roumanie) et justifier, au plus tard à la date de début des épreuves, de bénéficier depuis au moins un an d'une autorisation de travail sur le territoire français d'une validité ininterrompue de 12 mois au moins ;

- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Aucune condition de diplôme ou d'âge n'est requise pour postuler. La candidature comporte :

- une lettre de motivation faisant apparaître l'emploi postulé (indiquer « recrutement des agents de médiation sociale ») ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant notamment le niveau d'étude, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée.

Le candidat peut joindre tout justificatif qu'il estime utile.

Ce dossier est à adresser sous enveloppe à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — Recrutement des agents de médiation sociale — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, jusqu'au 23 décembre 2008. Feront l'objet d'un rejet les candidatures déposées ou expédiées par voie postale à la Direction des Ressources Humaines postérieurement à cette date (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Une commission effectuera, à partir du 12 janvier 2009, une première sélection à partir des dossiers de candidature. La sélection définitive sera faite à l'issue d'un entretien.

Seul(e)s seront convoqué(e)s à l'entretien les candidat(e)s dont les dossiers auront été retenus par la commission.

La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour participer à l'entretien sera affichée à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris. Elle mentionnera la date et le lieu de l'audition.

Les lauréat(e)s recruté(e)s seront nommé(e)s stagiaires puis titularisé(e)s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé(e)s, ils (elles) devront fournir les justificatifs attestant qu'ils (elles) remplissent les conditions générales d'accès à la Fonction publique mentionnées ci-dessus.

POSTES A POURVOIR

Secrétariat Général de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques.

Poste : Responsable du pôle « territoires » — Délégation générale à la coopération territoriale — 32, quai des Célestins, 75004 Paris.

Contact : M. Patrice OBERT, délégué général à la coopération territoriale — Téléphone : 01 42 76 45 28 — Mél : patrice.obert@paris.fr.

Référence : intranet : Ingénieur des services techniques n° 18842.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — ingénieur des travaux.

Poste : Economiste des transports — Agence de la mobilité — 40, rue du Louvre, 75001 Paris.

Contact : M. Antoine BRUNNER — Téléphone : 01 40 28 71 99 — Mél : antoine.brunner@paris.fr.

Référence : intranet : Ingénieur des travaux n° 18827.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur des services techniques.

Poste : Ingénieur des services techniques au service technique de l'eau et de l'assainissement — 27, rue du Commandeur, 75014 Paris.

Contact : M. Olivier JACQUE — Téléphone : 01 53 68 76 90 — Mél : olivier.jacque@paris.fr.

Référence : intranet : Ingénieur des services techniques n° 18793.

Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance de deux postes de catégorie A (F/H) — Ingénieurs des services techniques ou ingénieurs en chef des services techniques.

1^{er} poste : Ingénieur des services techniques ou ingénieur en chef des services techniques — Chef de la Mission Propreté — Service Technique de la Propreté de Paris — 103, avenue de France, 75013 Paris.

Contact : le Chef du S.T.P.P. — Téléphone : 01 55 80 28 61.

Référence : intranet :

— Ingénieur des services techniques n° 18918 ;

— Ingénieur en chef des services techniques n° 18917.

2^e poste : Ingénieur en chef des services techniques — Adjoint au Chef du Service Technique de la Propreté de Paris — 103, avenue de France, 75013 Paris.

Contact : le Chef du S.T.P.P. — Téléphone : 01 55 80 28 61.

Référence : intranet : Ingénieur des services techniques n° 18793.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.

Poste : Chef du Bureau de la Vie Associative.

Contact : M. Jean-Paul COLLAS, Sous-Directeur de la Vie Associative — Téléphone : 01 42 76 75 99.

Référence : DRH BES/DDATC — 081208.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'administrateur (F/H) de la Ville de Paris.

Poste : Chef du Service des Affaires Juridiques et Financières.

Contact : Mme Patricia ORSINI, Directrice Adjointe — Téléphone : 01 40 71 75 74.

Référence : DRH BES/DEVE — 081208.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie A (F/H).

Poste numéro : 18789.

LOCALISATION

Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Service du Contrôle de Gestion — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Accès : Métro Quai de la Rapée - Gare de Lyon - Gare d'Austerlitz.

NATURE DU POSTE

Titre : Contrôleur de gestion (F/H).

Attributions : la Direction du Patrimoine et de l'Architecture a en charge l'entretien, la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier de la ville. Elle met également en œuvre des travaux d'entretien ou de réhabilitation pour le compte des structures d'investissement compétentes (directions gestionnaires) et réalise en tant que de besoin les équipements nouveaux. Les principaux services de la direction sont les suivants : L'A.E.A. (Agence d'Etudes d'Architecture) qui a en charge toutes les études de faisabilité au plan architectural ; Les services techniques opérationnels qui interviennent d'une part pour la conduite des opérations de construction ou d'extension et de restructuration du patrimoine existant et d'autre part, pour effectuer l'entretien courant de 3 000 équipements implantés sur 2 000 sites distincts ; Le service technique du patrimoine, responsable de la veille technologique, des procédés innovants, du volet « achat-économie de la construction » et de la passation des marchés à commandes dans le domaine du bâtiment pour l'ensemble de la Ville ; Les services administratifs (service des ressources humaines et de la logistique, service juridique et financier, service de la maîtrise d'ouvrage informatique,...) qui apportent les moyens humains, matériels et informatiques aux services déconcentrés ainsi que l'expertise juridique et budgétaire. Le service du contrôle de gestion, rattaché auprès du Directeur du Patrimoine et de l'Architecture, assiste les services pour la mise en place des procédures internes, dans une optique de gestion qualitative. Il met en place la comptabilité analytique de la direction au travers du SI Décisionnel et fait évoluer des tableaux de bord d'activité, tout en assurant des fonctions d'audit et d'analyse économique. Sa mission s'oriente vers un objectif d'aide à la décision de la direction.

Attributions du poste : Le candidat met en place le système d'information décisionnel de la direction en développant la comptabilité analytique et les tableaux de bord de type Balanced Scorecard ou carte stratégique ; Il pilote le projet d'informatique de gestion ; Il suit en permanence les réalisations des services ; Il améliore les tableaux de bord existants et collecte les informations quantitatives et qualitatives qui lui sont nécessaires ; Il réalise des analyses stratégiques à la demande du Directeur par le biais de rapport de synthèse où il propose des mesures collectives ; Il participe aux audits internes.

Spécificités : Travail en petite équipe utilisant les méthodes et outils du contrôle de gestion ; Réactivité forte face aux demandes du Directeur ; Vision globale de l'activité de la Direction. Responsabilité importante.

Niveau d'études : BAC + 5.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Gestion de projet ; Excellente connaissance des outils bureautiques (Excel, Word, PowerPoint).

Qualités requises :

- N° 1 : capacité d'adaptation et synthèse ;
- N° 2 : esprit critique ;
- N° 3 : capacités d'organisation et de planification ;
- N° 4 : rigueur et méthode ;
- N° 5 : dynamisme et efficacité ;
- N° 6 : sens des relations, esprit d'initiative.

CONTACT

Mme Véronique SINAGRA, Chef du Service du Contrôle de Gestion — Service du Contrôle de Gestion — 98, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 80 70.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction du permis de construire et du paysage de la rue.

Poste : Chef du pôle économique, budgétaire et publicité (F/H).

Contact : Mme Elisabeth MORIN, Adjointe au Sous-Directeur — Téléphone : 01 42 76 32 31.

Référence : B.E.S. 08-G.12.P5.

Direction des Affaires Juridiques. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction des marchés publics et délégations de service public — Centre de ressources marchés.

Poste : Responsable de secteur « marchés publics ».

Contact : M. Xavier LIBERT — Téléphone : 01 42 76 44 50.

Référence : B.E.S. 08-G.12.04.

Direction des Affaires Scolaires. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction des établissements du second degré — Bureau des travaux.

Poste : Adjoint au Chef de Bureau chargé du budget et des constructions neuves.

Contact : Mme POUYOL, Sous-Directrice/Mme LOMBES, Chef de Bureau — Téléphone : 01 56 95 20 84/01 56 95 20 45.

Référence : B.E.S. 08-G.12.06.

Direction du Patrimoine et de l'Architecture. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service du contrôle de gestion.

Poste : Contrôleur de gestion (F/H).

Contact : Mme Véronique SINAGRA, chef du service du contrôle de gestion — Téléphone : 01 43 47 80 70.

Référence : B.E.S. 08-G.12.08.

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de la vie associative.

Poste : Directeur(trice) de la Maison des associations du 11^e arrondissement.

Contact : Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN — Téléphone : 01 42 76 76 05.

Référence : B.E.S. 08-G.12.10.

Le Directeur de la Publication :
Nicolas REVEL